

REPUBLIQUE DE GUINEE

=====

Travail – Justice - Solidarité

RAPPORT NATIONAL DE SUIVI DES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT 2004

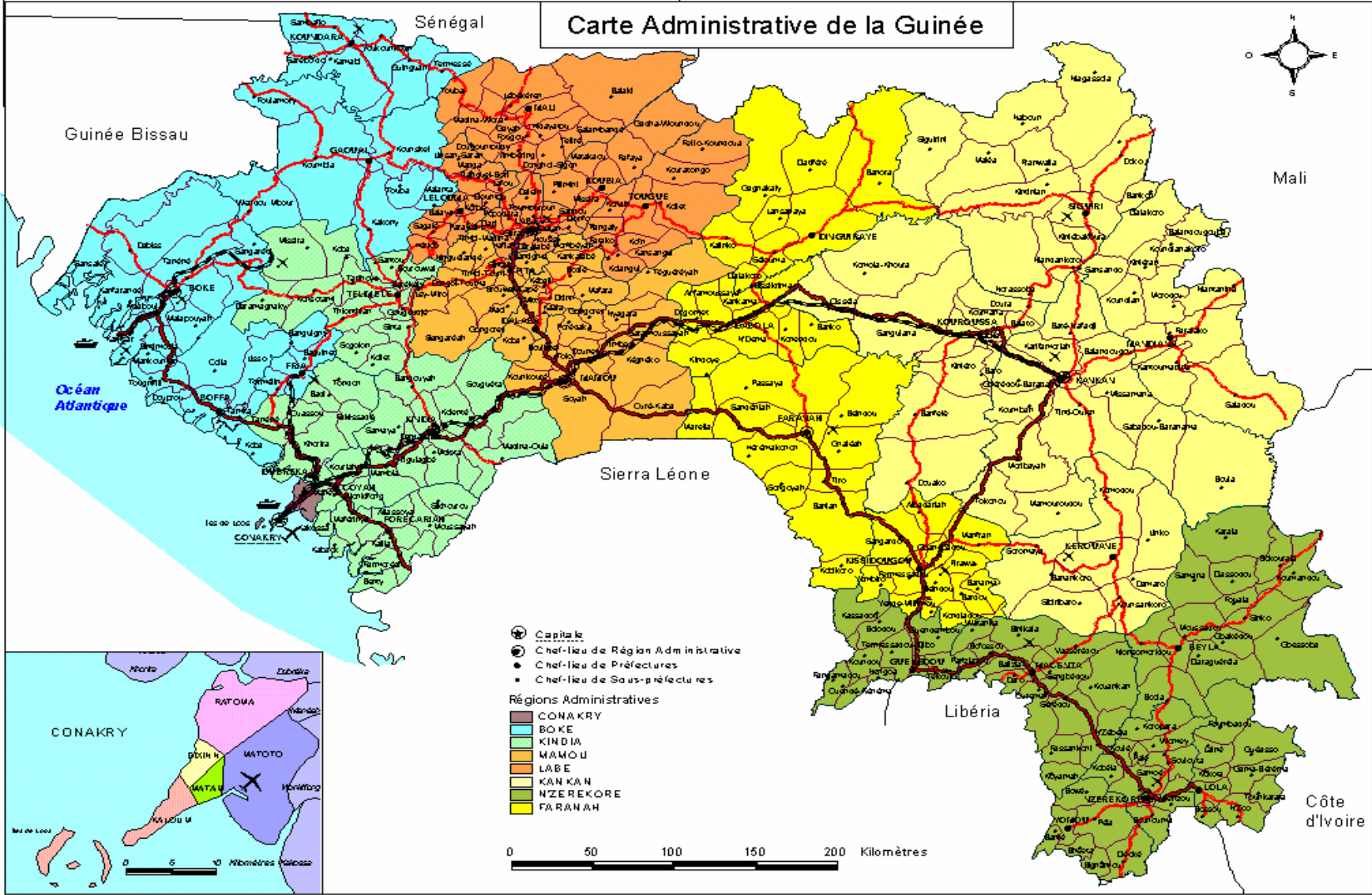
Février 2005

TABLES DES MATIERES

Résumé analytique	1
Introduction	7
I. Contexte de développement socio-économique	7
Objectif 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim	9
- Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour.....	9
- Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.	12
Objectif 2 : Assurer une éducation primaire pour tous.....	15
- Cible : Scolariser tous les enfants (filles et garçons) avec un cycle complet d'études primaires d'ici à la fin de l'an 2015.	15
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	18
- Cible : Eliminer les disparités entre genres au primaire et au secondaire de préférence avant l'an 2005 et à tous les niveaux de l'éducation avant l'an 2015	18
- Cible 1: Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans d'ici à la fin de l'an 2015.....	22
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle.....	24
- Cible: Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle d'ici à la fin de 2015.	24
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies....	26
- Cible 1 : Arrêter la progression du SIDA et commencer à inverser la tendance d'ici la fin de l'an 2015.	26
- Cible 2 : Maîtriser le paludisme et commencer à inverser les indicateurs actuels.	28
- Cible 3 : Dépister 70% des cas de tuberculose contagieuse et guérir 85% des cas dépistés d'ici 2015	29
Objectif 7 : Assurer un environnement durable.....	31
- Cible 1 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement.....	31
- Cible 3 : Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis dans le monde, d'ici à l'an 2015.....	36
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	39
- Cible 1 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés.....	39
- Cible 2 : Mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires.....	41
- Cible 3 : Favoriser l'accès aux nouvelles technologies	43

LISTE DES ABREVIATIONS

AFD : Agence française de Développement
APD : Aide Publique au Développement
ARV : Anti-rétroviraux
BAD : Banque africaine de Développement
CES : Conseil économique et social
CNC : Conseil National de la communication
CRD : communauté rurale de développement
DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EDS : Enquête Démographique et de Santé
EIBC : Enquête Intégrale Budget - Consommation
EIBEP : Enquête Intégrée de Base pour l'Évaluation de la Pauvreté
EPT : Education Pour Tous
FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA: Fonds International pour le Développement de l'Agriculture
FMI: Fonds Monétaire International
IMC : Indice de masse corporelle
IST: Infections Sexuellement Transmissibles
MUH : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
OGP : Office guinéen de la Poste
OMC : Organisation Mondiale du Commerce
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
PACV : Programme d'Appui aux Communautés Villageoises
PDL : Plan de Développement Local
PNADH : Programme national d'Aménagement et de Développement de l'Habitat
PNADT : Programme National d'Aménagement et de Développement du Territoire
PNAE : plan national d'actions pour l'environnement
PPTE : Pays Pauvres Très Endettés
PVVIH : Personnes Vivant avec le VIH
QUIBB : Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base de Bien-être
RNDH : Rapport National sur le Développement Humain
SAETUR : Société nationale d'aménagement et d'Équipement des Terrains urbains
SEG : Société des Eaux de Guinée
SOLOPRIMO : Société de Logements à Prix Modérés
SOPROGIM : Société nationale de Promotion et de gestion Immobilière
SOTELGUI : Société des Télécommunications de Guinée
SRP : Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TBS : Taux Brut de Scolarisation
TEC : Tarif extérieur commun
TVA : Taxe sur la Valeur Ajoutée
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest africaine
VAR : Vaccin anti-rougeoleux
VAT : Vaccin anti-tétanique
PCIME: Prise en charge intégrée des maladies de l'enfance
PTME: Prévention de la transmission mère-enfant
TBC: Tuberculose
DOTS: Directly observed treatment strategy ou «Stratégie de traitement sous observation directe»



Résumé analytique

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre du suivi de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Second du genre préparé par la Guinée, il vise à évaluer les progrès accomplis, notamment en comparaison des premiers résultats rendus publics en 2002, et à analyser les perspectives de réalisation des OMD à l'horizon 2015.

Depuis l'adoption du premier rapport en octobre 2002, la Guinée a connu un contexte économique et financier particulièrement difficile. Au plan intérieur, celui-ci se caractérise principalement par de graves pénuries d'eau et d'électricité, une aggravation du déficit budgétaire et une forte reprise des tensions inflationnistes. En 2003 et 2004, on évalue le solde budgétaire global (base engagement, dons exclus) respectivement à -7,9% et -4% du PIB, et l'indice des prix à la consommation à 14,8% et 27,6% en glissement annuel¹. Sur le plan extérieur, la persistance des conflits armés dans la sous-région, la détérioration des termes de l'échange et la baisse drastique des financements extérieurs (y compris la suspension de l'Initiative PPTE) ont fortement contribué à la dégradation du cadre macro-économique du pays et à l'essoufflement de la dynamique de mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté.

D'une manière générale, des résultats mitigés ont été enregistrés dans le sens de la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement :

1. En termes réels, le taux de croissance du PIB a été de 1,2% en 2003 et 2,5% en 2004, contre un taux d'accroissement annuel moyen de la population estimé à 3,1%. Quant à la situation de la pauvreté dans le pays, elle s'est sensiblement aggravée dans le pays. En 2002/03, on estime à 49% la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (dont 27,2% classés dans la catégorie des très pauvres) contre 40,3% en 1994/95.

Par ailleurs, les données anthropométriques des enfants de moins de 5 ans montrent qu'il existe en Guinée de réels problèmes nutritionnels. Entre 1999 et 2002/03, le taux d'émaciation (malnutrition aiguë) des enfants de moins de 5 ans est passé de 9% à 11,2% tandis que celui de l'insuffisance pondérale (malnutrition chronique) a régressé de 23% à 20%. Si la dégradation macroéconomique de ces dernières années et l'aggravation de la pauvreté ne sont pas maîtrisées, il sera impossible d'améliorer la situation nutritionnelle dans le pays.

2. Dans le domaine de l'éducation, si les perspectives de réalisation d'un TBS de 100% sont réelles (le TBS est passé de 72% à 77% entre 2001/02 et 2003/04), celles d'atteindre un cycle primaire complet à 100% sont incertaines, en dépit de la progression du taux d'admission en 6^{ème} année, passé de 38,87 % en 2001/02 à 49,16 % en 2003/04. Avec la tendance actuelle, ce taux sera de 83,7% à l'horizon 2015.

Les efforts à fournir devront porter à la fois sur l'amélioration de l'accès (développement des infrastructures, recrutement d'enseignants, etc.), la

¹ Source : Cadrage macro-économique, Ministère du Plan.

maîtrise des redoublements et des abandons précoces ainsi que sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement.

3. S'agissant de la promotion de l'égalité des sexes dans le système éducatif, on note une certaine amélioration du ratio filles/garçons dans les écoles. Entre 2001/02 et 2003/04, ce ratio est passé de 0,72 à 0,76 au niveau primaire, et de 0,41 à 0,45 au niveau secondaire. Si la tendance actuelle se poursuit, il y aura de fortes chances d'obtenir l'égalité entre les 2 sexes à l'horizon 2015.

Mais, de manière générale, l'égalité entre les hommes et les femmes dans le processus décisionnel est loin d'être établi. On compte 5 femmes ministres dans le Gouvernement sur un total de 28 ministres, 2 maires de communes urbaines sur un effectif de 38 et 22 femmes députées sur un total de 114 que compte l'Assemblée Nationale. Dans le secteur des entreprises publiques, on compte: 7 postes de direction dont 1 femme, 52 chefs de services dont 6 femmes, 67 chefs de section dont 9 femmes soit 13% de responsabilité féminine.

4. Dans le domaine de la santé infanto-juvénile et maternelle, les données les plus récentes remontent à 1999. Elles indiquaient des niveaux de mortalité encore élevés (177‰ et 528 pour 100.000 naissances respectivement). Mais les tendances affichées entre 1992 et 1999 laissent espérer, si elles sont maintenues, la réalisation des OMD y afférents.

Cette perspective est confortée par l'élargissement de l'accès aux services de santé, l'amélioration de la couverture vaccinale et l'amélioration des conditions d'accouchement. En 2002/03, environ 60% des ménages étaient à moins d'une heure d'un établissement sanitaire. Aussi, de 2001 à 2003, le taux de couverture vaccinale est-il passé de 75% à 83% pour le BCG, de 59% à 70% pour le vaccin anti-rougeoleux (VAR) et de 52% à 56% pour deux doses ou plus de vaccin anti-tétanique (VAT-2+). Enfin, selon les résultats du QUIBB 2002, 34,8% des femmes ayant enregistré des naissances ont accouché dans un établissement sanitaire et 38,4% des femmes ont bénéficié de l'assistance d'un personnel médical qualifié (médecin, infirmière ou sage femme), contre 29% et 34,8% en 1999 (EDS 1999). A cela il faut ajouter que 43,4% des femmes ont bénéficié de l'assistance d'une accoucheuse traditionnelle formée.

En tout état de cause, des efforts considérables restent à faire. Ces efforts devront être axés notamment sur: le renforcement de l'offre des services de santé, la décentralisation du système de santé en vue d'un partenariat réel avec les communautés, l'amélioration de la qualité des services (en 2002, plus de la moitié des personnes consultées n'était pas satisfaite des services), la réduction des inégalités dans l'accès aux services.

5. En dépit de la faible prévalence du VIH/SIDA en Guinée comparée à celle observée dans plusieurs pays de la sous-région, le taux actuel de séroprévalence classe la Guinée dans la catégorie des pays ayant une épidémie généralisée. En plus, on observe une progression accélérée de l'épidémie entre 1996 et 2001 par rapport à l'évolution antérieure.

Des données récentes (résultats préliminaires de surveillance sentinelle de deuxième génération de la prévalence du VIH et de la syphilis chez les femmes enceintes -janvier 2004) laissent craindre le pire. Sur 18 centres de santé

observés: i) 15 ont une prévalence supérieure à 1%, ii) 6 centres de santé, dont deux (2) en milieu rural, présentent des prévalences supérieures à 6%. La poursuite de la propagation silencieuse de l'épidémie pourrait se traduire par de graves conséquences sur le développement.

Pour renverser cette tendance, on devrait mettre en œuvre une politique plus hardie axée sur la prise en charge intégrale des PVVIH : dépistage du VIH, accès aux médicaments pour les infections opportunistes, distribution des ARV, prise en charge psychosociale et communautaire.

6. Du fait de l'exploitation intense et peu maîtrisée des ressources naturelles, on assiste à une dégradation continue de l'environnement : tendance à la baisse des niveaux de pluviométrie et des cours d'eau et disparition de certains d'entre eux, réduction du couvert végétal, assèchement par endroit de certains fleuves, etc.

En dépit des textes législatifs et des dispositions institutionnelles déjà entreprises par le Gouvernement, tout reste à faire pour inverser la tendance actuelle de déperdition des ressources environnementales. A cet égard, les efforts devront se traduire notamment par : une appropriation effective par les populations des enjeux et défis liés à la gestion durable des ressources naturelles, et la mise en place de systèmes de remplacement pour assurer de nouveaux moyens d'existence aux populations face à l'exigence de satisfaire leurs besoins vitaux immédiats.

7. Pour la réalisation des OMD, une forte mobilisation de la Guinée et de ses partenaires est indispensable. Mais, au cours de ces dernières années, la mise en place d'un partenariat efficace a connu de réelles difficultés.

Pour y remédier, de grands défis sont à relever, notamment: l'amélioration de la gouvernance, qui devra se traduire entre autres par une meilleure gestion des ressources publiques, un approfondissement de la décentralisation, une lutte hardie contre la corruption, l'amélioration de la justice, le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du pays pour assurer la conduite efficace des programmes de développement du pays, l'allègement des conditionnalités des partenaires, l'amélioration de la coordination des interventions des partenaires, et la réduction des entraves au commerce et à la compétitivité de l'économie nationale, tant au niveau local qu'international.

Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble de l'environnement de suivi et évaluation des OMD et des possibilités de les atteindre dans le contexte actuel du pays.

Objectifs /cibles	La cible sera-t-elle atteinte ?	Environnement de suivi et d'évaluation
Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim	Peu probable	Moyen
Réaliser l'éducation primaire universelle	Probable	Fort
Promouvoir l'égalité des sexes	Peu probable	Faible
Réduire la mortalité infantile	Possible	Moyen
Améliorer la santé maternelle	Probable	Fort
Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies	Probable	Fort
Protéger l'environnement et améliorer l'accès à l'eau potable	Peu probable	Faible
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Possible	Faible

Appréciation de l'environnement de suivi et d'évaluation

Critères d'appréciation de l'environnement de suivi et d'évaluation	Appréciation							
	OMD1	OMD2	OMD3	OMD4	OMD5	OMD6	OMD7	OMD8
Capacité de collecte de données	Moyen	Fort	Moyen	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
Qualité de l'enquête récente	Fort	Fort	-	Fort	Fort	Fort	-	-
Capacité de traitement et d'analyse statistique	Fort	Fort	Faible	Fort	Fort	Fort	Faible	Moyen
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	Moyen	Fort	Moyen	Moyen	Moyen	Moyen	Faible	faible
Mécanisme d'évaluation et de management	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	Moyen	Faible	Faible
Global	Moyen	Fort	Faible	Moyen	Fort	Moyen	Faible	Faible

Tableau synthèse de l'état de réalisation des OMD

Objectifs /Cibles	Indicateurs	Situation de référence	Résultats du rapport 2002	Résultats du rapport 2004	Cibles à l'horizon 2015
<p>OMD1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim</p> <p>Cible 1 : Réduire de moitié le nombre de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté extrême</p> <p>Cible 2 : Réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim</p>	<p>% de personnes vivant en dessous du seuil d'extrême pauvreté (*)</p> <p>% d'enfants de moins de 5 ans émaciés</p> <p>% d'enf. de moins de 5 ans déficit pondéral</p>	13 (1994/95)	-	27,2%	6,5
			9 (1999) 23 (1999)	11,2 9	4,5 11,5
<p>OMD2 : Assurer une éducation primaire pour tous</p> <p>Cible : Scolariser tous les enfants (filles et garçons) avec un cycle complet d'études primaires</p>	<p>TBS au niveau primaire (en %)</p> <p>Taux d'achèvement du primaire (en %)</p>	44,5 (94/95) -	72,0(2001/2) 38,9(2001/2)	77(2003/04) 49,2(2003/04)	100 100
<p>OMD3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</p> <p>Cible : Eliminer les disparités en genre au primaire et au secondaire avant 2005 et à tous les niveaux avant 2015</p>	<p>Ratio filles/garçons au primaire,</p> <p>Ratio filles/garçons au secondaire</p>	0,5 (1994/95)	0,72(2001/2) 0,41(2001/2)	0,76(2003/04) 0,45(2003/04)	1 1
<p>OMD4 : Réduire la mortalité infanto- juvénile</p> <p>Cible : Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans</p>	Taux de mortalité des enfants de mois de 5 ans (‰)	229 (1992)	177 (1999)	-	76
<p>OMD5 : Améliorer la santé maternelle</p> <p>Cible : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle d'ici la fin de l'année 2015</p>	Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances)	666 (1992)	528 (1999)	-	166
<p>OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies</p> <p>Cible 1 : Arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance d'ici 2015</p> <p>Cible 2 : Maîtriser le paludisme et commencer à inverser les indicateurs actuels</p> <p>Cible 3 : Dépister 70% des cas de tuberculose contagieuse et guérir 85% des cas dépistés d'ici 2015</p>	<p>Taux de séroprévalence du VIH/SIDA (%)</p> <p>Prévalence du paludisme chez les enfants de mois de 5 ans (%)</p> <p>Cas de paludisme convenabl. soignés (%)</p> <p>- Urbain</p> <p>- Rural</p> <p>Taux de dépistage de la tuberculose (%)</p> <p>Taux de guérison (%)</p>	<p>1,5 (1996)</p> <p>41,9 (1999)</p> <p>46,4 (1992)</p> <p>27,4 (1992)</p> <p>61 (1999)</p> <p>65 (1999)</p>	<p>2,8 (2001)</p> <p>19 (2002/03)</p> <p>60,8 (1999)</p> <p>32,8 (1999)</p> <p>65 (2001)</p> <p>66 (2001)</p>	<p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>68 (2002)</p> <p>-</p>	<p>Moins de 5%</p> <p>70</p> <p>85</p>

<p>OMD7 : Assurer un environnement durable</p> <p>Cible 1 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de dégradation de l'environnement</p> <p>Cible 2 : Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable</p> <p>Cible 3 : Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis dans le monde</p>	Superficie de terres protégées pour préserver la biodiversité (%)	-	4,8% (2002)	4,8% (2004)	10
	% population ayant accès à l'eau potable		49 (1999)	62 (2002/03)	75
	% de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement,		0,2 (1999)	0,2 (2000)	
	% de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements.		3,2 (1999)	3,4 (2000)	
<p>OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</p> <p>Cible 1 : s'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés</p> <p>Cible 2 : Mettre en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires</p> <p>Cible 3 : Favoriser l'accès aux nouvelles technologies</p>	Volume de l'aide au développement (M USD)	445 (1994)	238 (2000)	-	
	% de la dette publique annulée;	-	-	-	
	Service de la dette publique en % des export.	17,7 (1996)	16,8 (2002)	19,2(2004)	
	Taux d'ouverture de l'économie, mesuré par le ratio exportations/PIB	18,9 (1996)	26,9 (2001)	23 (2004)	
	Stabilité des prix des produits d'exportation				
	Nombre de lignes téléphoniques / 1.000 hts		3 (2001)	3 (2003)	
Nombre d'abonnés téléphone mobile/1.000 hts		7 (2001)	14		
Nombre d'internautes / 1.000 hts		2 (2001)	4,6		

(*) En 2002/03, les résultats sur la pauvreté sont calculés à partir des données de l'enquête QUIBB (Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Base de Bien-être). Le calcul est fait à l'aide d'une fonction de <score> estimée à partir de variables explicatives (biens d'équipements possédés par le ménage) fortement corrélées avec le niveau de dépense des ménages. Pour l'année de référence (1994/95), les résultats sont déterminés à partir de données sur les dépenses effectuées par les ménages (Enquête Intégrale budget – consommation EIBC).

Introduction

Le Sommet du Millénaire pour le développement, tenu à New York en septembre 2000, avait pour objet de sensibiliser et de mobiliser la Communauté internationale pour le développement et la réduction de la pauvreté dans le monde. La Déclaration adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement traduit les préoccupations liées à la persistance de la pauvreté et des inégalités dans le monde, au faible accès aux services sociaux de base et à la propagation rapide du VIH/SIDA.

A travers cette Déclaration, huit (8) objectifs principaux, dits objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ont été fixés, à savoir: i) éliminer l'extrême pauvreté et la faim, ii) réaliser l'éducation primaire universelle, iii) promouvoir l'égalité des sexes, iv) réduire la mortalité infantile, v) améliorer la santé maternelle, vi) combattre le VIH/SIDA, le paludisme et autres maladies, vii) protéger l'environnement et améliorer l'accès à l'eau potable, et viii) mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Le présent rapport, second du genre préparé par la Guinée², vise à évaluer les progrès accomplis et à analyser les perspectives de réalisation de ces objectifs à l'échelle nationale. En particulier, il met en exergue les défis à relever et les partenariats nécessaires pour soutenir et coordonner les politiques et interventions dans les domaines prioritaires concernés.

L'élaboration de ce rapport intervient deux ans et demi après le lancement de la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté (SRP). Etant donné la forte adéquation entre les OMD et ceux de la SRP, le rapport traduit également, en partie, la dynamique de la mise en œuvre de la stratégie.

I. CONTEXTE DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Depuis fin 2002, le contexte économique et financier du pays s'est sensiblement détérioré. Il se caractérise par un important ralentissement de la croissance et une forte instabilité du cadre macro-économique.

Au plan intérieur, les crises les plus marquantes resteront la pénurie d'eau et d'électricité, l'aggravation du déficit budgétaire et les tensions inflationnistes qui ont affecté l'économie nationale. En 2003, le PIB des secteurs eau et électricité a connu une baisse de 5,5%, contre une hausse de 3% en 2001 et 2002. Quant au secteur manufacturier, qui est fortement dépendant de l'eau et de l'électricité, le taux d'accroissement du PIB a été de -4% en 2003 et n'excéderait pas 1,5% en 2004 alors qu'il était de 5,5% en 2001 et 5,9% en 2002.

En ce qui concerne le budget, le solde global (base engagement, dons exclus) est passé de -6,2% à -7,9% du PIB entre 2002 et 2003. En 2004, il s'est limité à -4% du PIB, essentiellement grâce à la restriction des dépenses publiques, y compris dans les secteurs prioritaires. A cela s'ajoutent l'aggravation de l'endettement du Trésor vis-à-vis de la Banque Centrale, la chute drastique des avoirs en devises, la dépréciation continue de la monnaie nationale et la hausse régulière des prix

² Le premier rapport national sur les OMD a été finalisé en octobre 2002.

depuis 2003. En glissement annuel, l'indice des prix à la consommation est passé de 6,1% en 2002 à 14,8% en 2003 et à 27,6% en 2004.

Ces dérapages dans la gestion macro-économique ont engendré de sérieuses conséquences sur la mobilisation des financements extérieurs et la mise en œuvre de la SRP. Ainsi, le programme triennal conclu avec le FMI pour la période 2002-2004 a été suspendu depuis 2003 de même que la mobilisation des ressources prévues au titre de l'initiative "Pays Pauvres Très Endettés" (PPTE). En outre, aucun appui budgétaire n'a été accordé à la Guinée depuis fin 2002. Par ailleurs, en raison des difficultés de paiement du service de la dette, en 2004, plusieurs partenaires au développement (BAD, AFD, FIDA, etc.) ont suspendu leurs décaissements en faveur des projets et programmes en cours.

La persistance de conflits armés dans plusieurs pays de la sous-région, la détérioration des termes de l'échange (conséquence de la baisse tendancielle des cours des principaux produits d'exportation, d'une part, et de la hausse des cours des produits pétroliers, d'autre part), sont également au nombre des facteurs défavorables qui ont affecté le pays.

Sous l'effet conjugué de ces différents facteurs, la Guinée a enregistré au cours de ces 2 dernières années, un taux de croissance réel du PIB particulièrement bas (1,2% en 2003 et 2,5% en 2004, contre 3,8% et 4,2% respectivement en 2001 et 2002). Au plan social, la flambée des prix, consécutive à la hausse récente des prix du carburant et à la dépréciation continue du franc guinéen, a entamé sensiblement le pouvoir d'achat des populations, notamment les plus pauvres.

Cette contre-performance en matière de croissance, couplée à la forte inflation constitue le plus redoutable obstacle à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Elle limite sensiblement les opportunités d'emplois et de revenus; elle grève considérablement le pouvoir d'achat des populations, ainsi que leurs possibilités d'accès à la sécurité alimentaire, aux services sociaux de base, tels que l'éducation, la santé, l'eau potable, etc.

OBJECTIF 1 : ELIMINER L'EXTREME PAUVRETE ET LA FAIM

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion des personnes vivant avec moins d'un dollar par jour.

Indicateurs

- Proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour,
- Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale.

a. Situation et tendance

En 1994/95, environ 40% de la population nationale vivaient en dessous du seuil de pauvreté absolue. L'incidence de la pauvreté était 2 fois plus élevée en milieu rural (52,5%) qu'en milieu urbain (25%). L'extrême pauvreté concernait près de 18% de la population rurale, contre 0,3% à Conakry et 5,6% au niveau des autres centres urbains.

Pour endiguer cette pauvreté, le Gouvernement a lancé en 2000 le processus de formulation et de mise en œuvre d'une nouvelle stratégie de développement axée sur la croissance et la réduction de la pauvreté. Mais, au cours de ces quatre dernières années, la Guinée a enregistré sa plus grave crise économique depuis le début des années 90 (voir tableau ci-après). Cette crise se traduit par un ralentissement marqué de la croissance et une forte reprise de l'inflation. En moyenne, le taux de croissance annuel du PIB s'est limité à environ 2,6% entre 2002-2004, contre un taux d'accroissement de la population de 3,1%. Pendant ce temps, l'inflation est passée de 6,1% en 2002 à 14,8% en 2003 et 27,5% en 2004, engendrant ainsi une forte détérioration du pouvoir d'achat des populations.

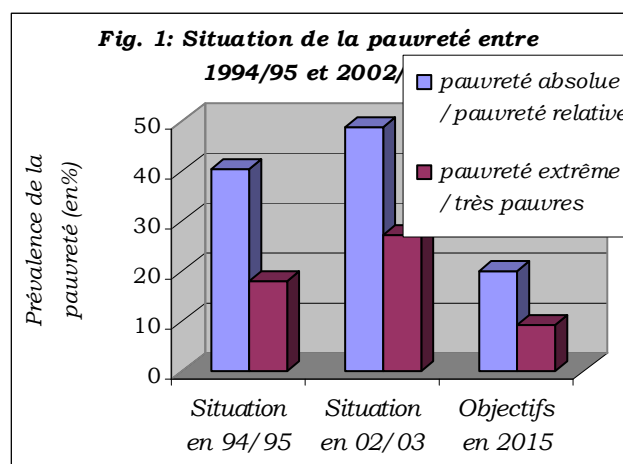
Tableau 1 : Evolution du PIB et de l'inflation, Guinée 1997-2003 (en%)

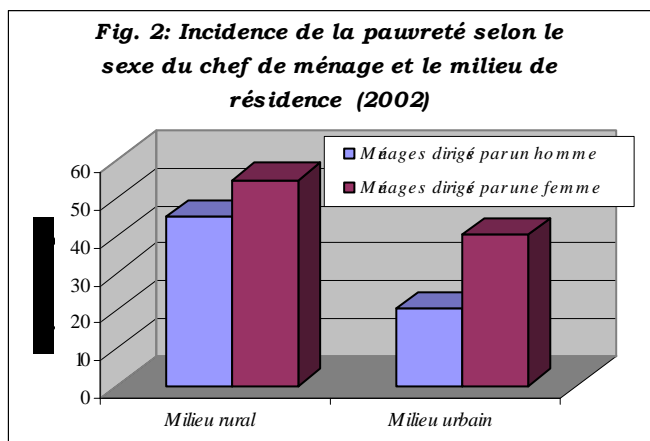
	2000	2001	2002	2003	2004
Taux de croissance PIB	2,0	3,7	4,2	1,2	2,5
Taux PIB par tête	-0,9	0,7	1,1	-1,8	-0,6
Taux d'inflation (glissement annuel)	7,2	1,1	6,1	14,8	27,6

Source: Cadrage macroéconomique, (MP/DNP)

En attendant la sortie des résultats de l'enquête EIBEP⁽¹⁾, les données du QUIBB-2002 permettent d'estimer à 49% la part de la population pauvre, dont 27,2% classés dans la catégorie des très pauvres.

Les zones rurales sont les plus touchées par la pauvreté, avec 56% de la population classés dans la catégorie des pauvres (dont 31,5% dans la catégorie des très pauvres), contre 33% en milieu urbain (17,2% de très pauvres).





L'analyse de la pauvreté suivant la dimension genre montre que la pauvreté est nettement plus marquée chez les femmes.

En milieu rural, 54,7% des ménages dirigés par une femme sont pauvres, contre 45% pour les ménages dirigés par un homme. Dans les zones urbaines, ces ratios sont respectivement de 40% et 20,4%.

Même si les résultats du QUIBB 2002 ne sont pas comparables à ceux de l'EIBC94/95⁴, deux conclusions peuvent être tirées:

- la pauvreté semble avoir augmenté dans le pays. Cela est conforme à l'évolution macro-économique et est conforté par l'opinion des populations sur l'évolution de leurs conditions de vie. Selon l'enquête QUIBB, 36,4% des ménages estiment que leur situation économique s'est dégradée, contre seulement 16% des ménages qui estiment avoir enregistré une amélioration de leurs conditions de vie;
- le profil de la pauvreté s'est sensiblement modifié. Les régions administratives de Nzérékoré et de Faranah seraient les plus pauvres du pays, alors qu'en 1994/95, la région de Nzérékoré était des moins pauvres du pays. L'affluence massive de réfugiés et l'effet de la guerre en 2000 et 2001 en seraient les principaux facteurs.

b. Défis

Pour éliminer l'extrême pauvreté en Guinée, des défis majeurs devraient être relevés. Ces défis sont liés notamment à la redynamisation de l'économie et à l'amélioration de la gouvernance en vue d'une plus grande incidence sur le bien-être des populations. Il s'agit de, entre autres :

- créer les **conditions d'une croissance économique forte et durable**, ce qui passe par le développement des infrastructures de base (énergie, eau, transport, télécommunications) et la mise en place d'un environnement institutionnel et juridique favorable à l'investissement privé ;
- relever la faiblesse des rendements agricoles alors que persistent encore les méthodes et pratiques traditionnelles dans les exploitations agricoles,
- renforcer la mobilisation des recettes budgétaires et améliorer leur gestion pour financer le développement et la lutte contre la pauvreté.
- réduire les fortes inégalités dans la répartition des richesses nationales. En 1994/95, seulement 6,4% du revenu national revenaient aux 20% les plus pauvres de la population, contre 47,2% pour les 20% les plus riches. Rien ne laisse croire que ces inégalités ont baissé,
- garantir la protection et la préservation de l'environnement.

c. Politique

Le document de stratégie de réduction de la pauvreté adopté par le Gouvernement en janvier 2002 constitue une base solide pour promouvoir le développement économique et la réduction de la pauvreté. Ce document constitue un cadre approprié pour la mobilisation des efforts et la coordination des interventions en faveur du développement économique et la réduction de la pauvreté.

La stratégie définie s'articule autour de trois (3) axes principaux que sont : i) l'accélération de la croissance avec de larges opportunités d'emplois et de revenus pour les pauvres, ii) le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base, et iii) l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines. Pour le développement économique, il est préconisé : la stabilisation du cadre macro-économique, le développement des infrastructures de base (eau, électricité, transports et télécommunications), l'appui aux secteurs porteurs de croissance (développement rural, mines, tourisme et artisanat et PME) et le renforcement du dispositif institutionnel, législatif et humain (amélioration de la justice, lutte contre la corruption, renforcement des capacités humaines).

D'autres réflexions menées récemment devraient être prises en compte dans le DSRP II, prévu en 2005, et ainsi contribuer au renforcement du dispositif pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Il s'agit notamment de l'étude diagnostique pour un cadre intégré du commerce, qui est assortie d'une matrice d'actions prioritaires (2004) et de la politique nationale de promotion de l'emploi (2003) et de la stratégie nationale de sécurité alimentaire (2003).

Toutefois, comme il ressort du bilan des trois dernières années, la mise en œuvre de la SRP se heurte à plusieurs difficultés, notamment liées au contexte sous-régional, à la mobilisation des financements extérieurs et à la gestion économique et financière du pays.

d. Partenariat

La stratégie nationale de réduction de la pauvreté constitue un cadre approprié pour un partenariat large et coordonné. Afin d'atteindre les objectifs relatifs à la réduction de la pauvreté, les domaines prioritaires de coopération devraient être : i) le développement des infrastructures de base (énergie, eau, transports, télécommunications), ii) l'amélioration de la bonne gouvernance, iii) l'amélioration de la production et de la productivité du secteur rural, et iv) la diversification des sources de revenus, à travers notamment le développement du tourisme et de l'artisanat.

Mais, dans les conditions actuelles, la mobilisation des partenaires demeure limitée, nettement en dessous de l'espoir suscité par l'initiative SRP. Un partenariat plus fécond et mieux coordonné serait nécessaire pour l'élimination de l'extrême pauvreté dans le pays.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

Des efforts soutenus ont été fournis ces dernières années pour le développement de l'appareil statistique pour le suivi de la pauvreté. Cependant, eu égard aux coûts financiers nécessaires, le suivi régulier de la pauvreté reste lié à l'amélioration des capacités financières de l'Etat.

Environnement	Appréciations		
	Fort	Moyen	Faible
Capacités de collecte de données		XXX	
Qualité de l'enquête récente	XXX		
Capacités de traitement et d'analyse statistique	XXX		
Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources		XXX	
Mécanismes d'évaluation et de management		XXX	

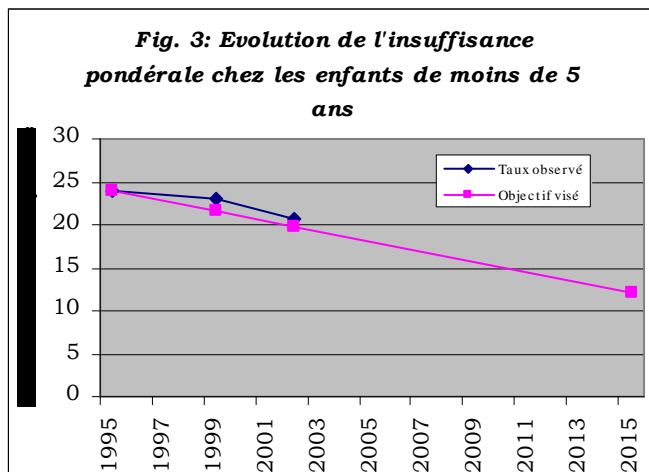
Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim.

Indicateurs

- Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale,
- Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique.

a. Situation et tendance

Les données anthropométriques des enfants de moins de 5 ans montrent qu'il existe en Guinée de réels problèmes nutritionnels. Selon les résultats du QUIBB, 11,2% des enfants de moins de 5 ans sont touchés par la malnutrition aiguë (émaciation). Ce taux est en augmentation, comparé à celui de 9% observé en 1999 (EDS 99).



La fig. n° 3 montre qu'en 2002/03, l'insuffisance pondérale touchait environ 20% des enfants de moins de 5 ans. Elle est plus marquée en milieu rural (22,2%) qu'en milieu urbain (16,1%). La prévalence du déficit pondéral est en régression depuis 1994/95, avec une baisse plus marquée à partir de 1999.

Les causes de la malnutrition tiendraient à la pauvreté, aux mauvaises habitudes alimentaires et au bas niveau d'instruction de la mère.

Bien que moins bien documenté, l'état nutritionnel des adultes constitue également une source de préoccupation. En effet, on observe chez les femmes d'importants problèmes d'insuffisance pondérale en milieu rural (12% d'IMC inférieur à 18,5 kg/m² contre 9% en milieu urbain). L'analyse des données calculées à partir d'une enquête sur les dépenses budgétaires des ménages montre que, malgré des apports énergétiques corrects sur le plan national, d'importants déficits persistent. La zone de Conakry est la plus touchée, avec 2060 kilocalories par personne par jour.

Dans l'ensemble, des interrogations se posent quant aux perspectives de réalisation de l'objectif relatif à la sécurité alimentaire. Celles-ci tiennent notamment au taux d'émaciation en forte augmentation, à la dégradation macroéconomique de ces dernières années et à l'aggravation de la pauvreté dans le pays. L'aggravation de la pauvreté dans le pays réduit l'accessibilité aux produits alimentaires, compromettant ainsi les ambitions affichées en matière de sécurité alimentaire.

b. Défis

Les principaux défis tiennent à :

- l'accroissement de la production alimentaire tout en protégeant les bases productives. Les principales productions vivrières (riz, maïs, fonio, arachide, manioc) se sont accrues en moyenne de 9,11 % par an de 1991 à 2000, soit un rythme supérieur à celui de la croissance de la population (3,1%). Mais, l'augmentation de la production tient plus à l'extension des surfaces cultivables qu'à l'amélioration de la productivité. Par ailleurs, la disponibilité de viandes se limite à 5,9 kg/ht/an, celui de la production de lait à 8,9 l/ht/an avec des variations importantes entre les régions,
- le renforcement du pouvoir économique des populations. L'analyse ci-dessus indique que la zone de Conakry est la plus touchée par le déficit calorique, en dépit de la disponibilité de denrées sur le marché. La consommation de viande, de lait et de produits laitiers est assez faible dans tout le pays, même dans les zones d'élevage, en partie du fait des coûts d'accès élevés.

c. Politique

En 2003, le Gouvernement a élaboré avec l'appui de la FAO une stratégie nationale de sécurité alimentaire en Guinée. Fondée sur les résultats d'une étude diagnostique de la situation alimentaire et nutritionnelle dans le pays, cette stratégie a pour objectif global la réduction de moitié du nombre de personnes sous-alimentées à l'horizon 2015.

Cette stratégie est axée principalement sur : i) l'amélioration de la disponibilité et de la stabilité alimentaires, à travers notamment le renforcement des capacités des paysans, l'appui à l'émergence d'un secteur privé agricole, le renforcement des infrastructures rurales, l'amélioration des conditions d'approvisionnement en intrants et le renforcement des services d'appui du monde rural (recherche, vulgarisation, etc.) et, ii) l'amélioration de l'accessibilité des produits alimentaires.

A ces orientations d'ordre structurel, s'ajoutent des mesures de lutte contre l'insécurité alimentaire conjoncturelle : intégration d'un volet d'appui nutritionnel dans tous les programmes de développement rural formulés par l'Etat, amélioration de l'aide alimentaire etc.

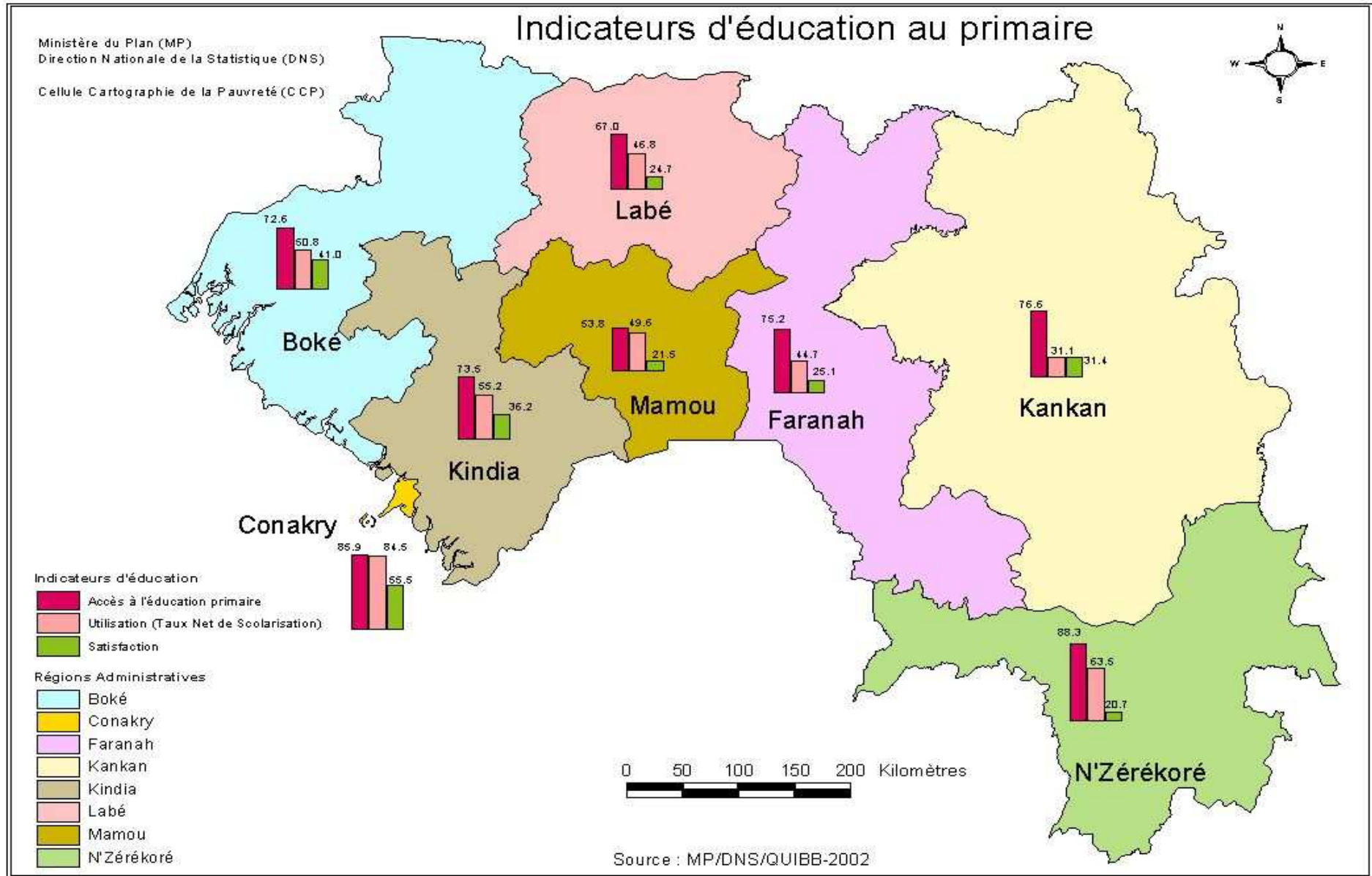
d. Partenariat

L'éradication de la faim constitue un objectif ambitieux nécessitant un appui substantiel des partenaires au développement. Cet appui devrait porter en priorité sur:

- l'actualisation et la mise en œuvre de la Lettre de politique de développement agricole,
- le renforcement et la diversification des revenus des populations, et
- le renforcement des interventions contre la malnutrition ainsi que la surveillance nutritionnelle.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

<i>Environnement</i>	<i>Appréciations</i>		
	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Capacités de collecte de données</i>		XXX	
<i>Qualité de l'enquête récente</i>	-	-	-
<i>Capacités de traitement et d'analyse statistique</i>		XXX	
<i>Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources</i>		XXX	
<i>Mécanismes d'évaluation et de management</i>			XXX



OBJECTIF 2 : ASSURER UNE EDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

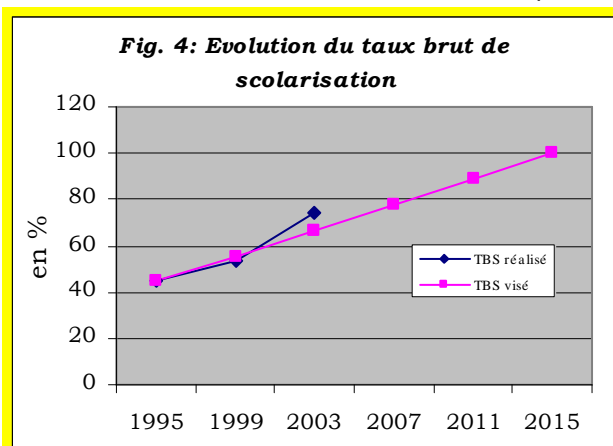
Cible : Scolariser tous les enfants (filles et garçons) avec un cycle complet d'études primaires d'ici à la fin de l'an 2015.

Indicateurs :

- Taux net de scolarisation primaire,
- Pourcentage d'élèves admis en 6ème Année

a. Situation et tendance

De 2001/02 à 2003/04, le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 72% à 77%, soit un gain de 5 points. Quant au taux net de scolarisation, il est passé de 57,00% à 62,0% durant la même période. Par ailleurs, le taux d'admission en 6ème année, s'est établi à 49,2% en 2003/04 contre 38,9 en 2001/02.

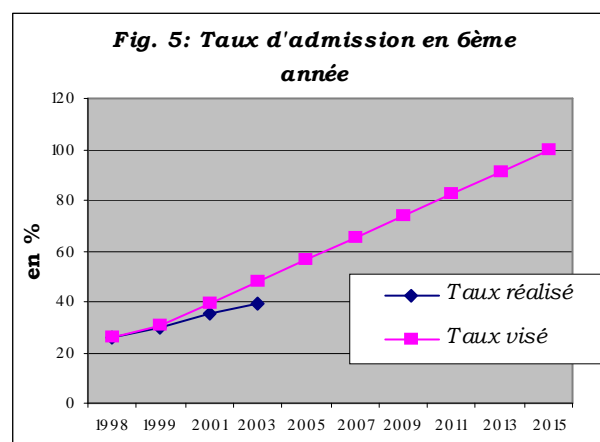


Ces résultats ont été obtenus grâce aux efforts conjugués du Gouvernement, des communautés à la base, du secteur privé et des partenaires au développement. Au total, on dénombre 2.208 salles de classe réalisées durant la période, dont plus de 40% au compte du secteur privé.

Selon les résultats du QUIBB 2002, 75,82% des ménages avaient accès à l'éducation primaire en 2002, contre 62,3% en 1999 (*Le taux d'accès*

est défini comme le pourcentage des ménages nécessitant moins de 30mn pour atteindre l'école la plus proche). En outre, 57,1% des ménages sont à moins de 15mn d'une école primaire, et seulement 11,5% à 1 heure ou plus.

Si la figure 4 montre une tendance favorable à l'atteinte de la scolarisation universelle (TBS à 100%), la figure 5, elle, indique l'ampleur des efforts nécessaires pour atteindre l'objectif d'éducation primaire pour tous (cycle primaire complet). Avec la tendance actuelle, seulement 83,7% des enfants auront atteint le niveau de la 6ème année à l'horizon 2015.



Pour infléchir cette tendance et permettre l'atteinte de l'objectif d'éducation primaire pour tous, la politique du Gouvernement devra porter à la fois sur l'amélioration de l'accès (développement des infrastructures, recrutement d'enseignants, etc.) et la maîtrise des redoublements et des abandons précoces.

b. Défis

Autant des progrès accomplis dans le secteur sont importants, autant les défis restants à relever sont nombreux et de taille. Ils tiennent notamment à :

- l'insuffisance des infrastructures d'accueil et de formation (au niveau national, 26% des écoles primaires ont moins de 3 classes);
- l'insuffisance des ressources budgétaires pour prendre en charge les coûts récurrents du secteur;
- la faiblesse de la qualité de l'enseignement et de la formation. En 2002, 64,4% des élèves se sont déclaré non satisfaits des services scolaires (déficit d'enseignants et de matériels pédagogiques, coût d'accès aux services d'éducation, etc.); et
- la persistance de certains stéréotypes et obstacles socioculturels qui freinent la scolarisation universelle, notamment chez les filles.

c. Politique

La politique du Gouvernement en matière d'éducation est axée sur six (6) composantes : i) la généralisation de l'enseignement de base, ii) l'amélioration de l'accès à l'éducation et de l'équité à tous les niveaux, iii) le renforcement de l'éducation non formelle, iv) l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement, v) le renforcement institutionnel, et vi) la dynamisation des services à la base.

Pour sa mise en œuvre, le Gouvernement a mis en place le programme EPT (Education Pour Tous) qui constitue le cadre d'interventions de tous les principaux partenaires dans le secteur. Ce programme couvre tous les niveaux du système éducatif guinéen, avec une composante principale consacrée à l'éducation de base. Il est prévu pour une période de 12 ans, divisée en trois phases de 4 ans chacune.

La politique du Gouvernement en matière d'éducation devrait se traduire notamment par la mise en œuvre des actions suivantes: i) poursuite du développement et de l'équipement des infrastructures scolaires; ii) production de manuels et de matériels pédagogiques conformément aux programmes en vigueur; iii) soutien à la participation active de la communauté dans la gestion des écoles de base (financement, administration, gestion); et iv) renforcement des capacités institutionnelles et humaines.

d. Partenariat

Depuis une quinzaine d'années, la Communauté internationale apporte une contribution soutenue au développement du secteur éducatif en Guinée, notamment au niveau primaire. Ces efforts se poursuivent encore, essentiellement à travers le programme Education Pour Tous (EPT), dont l'objectif principal est d'assurer la scolarisation universelle à l'horizon 2012.

Un effort de coordination des interventions est assuré à travers une programmation commune de celles-ci et une revue annuelle conjointe. La revue annuelle est un exercice d'évaluation périodique des résultats du programme. Elle regroupe les décideurs et les intervenants nationaux ainsi que les partenaires techniques et financiers. Les objectifs de la revue conjointe sont principalement : (i) examiner les performances de l'exécution du Programme sur la base des progrès réalisés dans la mise en œuvre des plans d'actions de l'année écoulée ; (ii) proposer des mesures

d'amélioration afin de corriger les insuffisances constatées et d'accélérer la réalisation du Programme; et (iii) examiner et approuver les plans d'actions budgétisés de l'année suivante.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

Ce tableau montre que l'état de l'environnement demeure très favorable. Les capacités d'enquête, de collecte et d'analyse de données restent significativement disponibles.

Environnement	Appréciation		
	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacités de collecte de données	XXX		
Qualité de l'enquête récente	XXX		
Capacité de traitement et d'analyse statistique	XXX		
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	XXX		
Mécanismes d'évaluation et de management	XXX		

OBJECTIF 3 : PROMOUVOIR L'EGALITE DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

Cible : Eliminer les disparités entre genres au primaire et au secondaire de préférence avant l'an 2005 et à tous les niveaux de l'éducation avant l'an 2015

Indicateurs

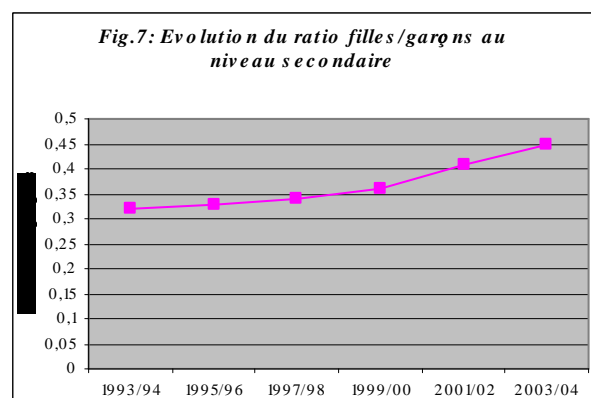
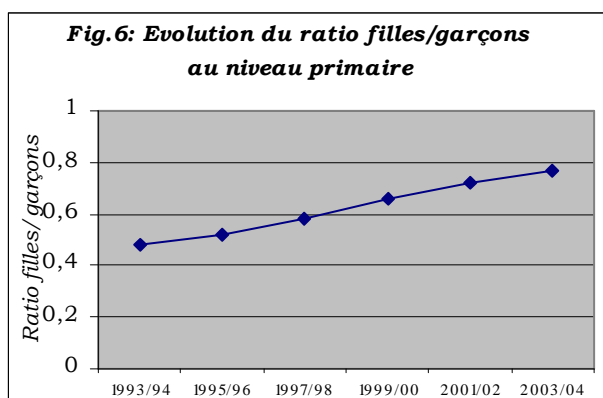
- Ratio filles/garçons au primaire, secondaire et supérieur,
- Proportion de femmes employées dans l'Administration publique,
- Proportion de sièges occupés par les femmes à l'Assemblée Nationale,
- Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes.

a. Situation et tendance

En Guinée, l'égalité entre l'homme et la femme est affirmée par la Loi Fondamentale en son article 18 qui stipule: «... nul ne peut être lésé en raison de son sexe, de sa race, de son ethnie ou de ses opinions...». Cependant, en dépit de l'institution de ce cadre légal ainsi que l'existence de nombreuses actions et mesures politiques prises en faveur de l'émancipation de la femme guinéenne, des fortes inégalités sont encore observées entre les hommes et les femmes.

Au cours de l'année 2003/04, le ratio filles/garçons s'élevait à 0,76 au niveau primaire et seulement 0,45 au secondaire. Ces ratios traduisent un taux d'abandon plus élevé chez les filles. Quant au taux d'analphabétisme, il s'élève à 80% pour les femmes, contre 56% pour les hommes et 67% pour les deux sexes confondus.

Toutefois, on note une certaine amélioration du ratio filles/garçons (voir fig. 6 et 7). Au niveau primaire, le ratio est passé de 0,72 en 2001/02 à 0,76 en 2003/04. Au niveau secondaire, il est passé de 0,41 à 0,45 durant la même période. Si la tendance actuelle se poursuit, il y aura de fortes chances d'obtenir l'égalité entre les 2 sexes à l'horizon 2015.



Au niveau de l'éducation non formelle, en 2001, pour un effectif de 5249 il y a 5149 filles soit 98,18%, tandis que sur un effectif de 81.162 inscrits aux programmes d'alphabétisation, les femmes ne représentent que 38%.

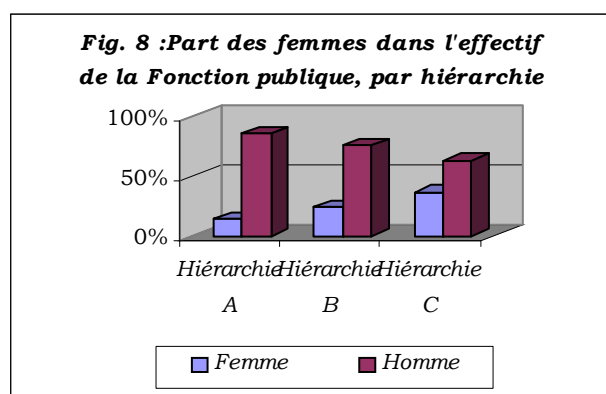
Au niveau des secteurs de la vie économique, il faut retenir que dans l'agriculture, les femmes fournissent 70% de la production dont 80% de production vivrière. Elles assurent à 80% la commercialisation des produits de base.

Mais, dans la vie active, l'égalité entre les hommes et les femmes dans le processus décisionnel est loin d'être établi. Dans l'Administration publique, les femmes ne représentent que 23% de l'effectif total des fonctionnaires.

Tableau 2 : Pourcentage des femmes dans l'Administration publique

Hiérarchie	Femmes	Hommes
A	14%	86%
B	24%	76%
C	37%	63%

Dans le secteur parapublic (ensemble des établissements publics à gestion autonome, qu'ils soient à caractère administratif ou industriel et commercial), on compte: 7 postes de direction dont 1 femme, 52 chefs de services dont 6 femmes, 67 chefs de section dont 9 femmes soit 13% de responsabilité féminine.



Sur le plan politique, on compte 5 femmes ministres dans le Gouvernement sur un total de 28 ministres, 2 maires de communes urbaines sur un effectif de 38 et 22 femmes députées sur un total de 114 que compte l'Assemblée Nationale.

b. Défis

Les défis à relever sont principalement les suivants: i) la persistance de facteurs socioculturels défavorables à l'amélioration du statut de la femme, ii) la faiblesse du maintien et de la réussite des filles et des femmes à l'éducation, iii) la non-prise en compte des réalités sociales des femmes par les décideurs.

c. Politique

Le Gouvernement envisage, pour l'horizon 2015, la mise en marche d'un cadre stratégique axé principalement sur l'éducation des filles, l'alphabétisation et la promotion des activités économiques des femmes. A cela s'ajoute le développement des services sociaux de base en faveur des femmes, tels que la santé de la reproduction, et la promotion des conventions internationales sur les droits de la femme.

Dans cette optique, plusieurs programmes et projets de développement sont déjà mis en place par le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement. Pour s'assurer de leur impact sur le terrain, tous les dispositifs de suivi et des études d'évaluation à envisager intégreront une analyse genre.

d. Partenariat

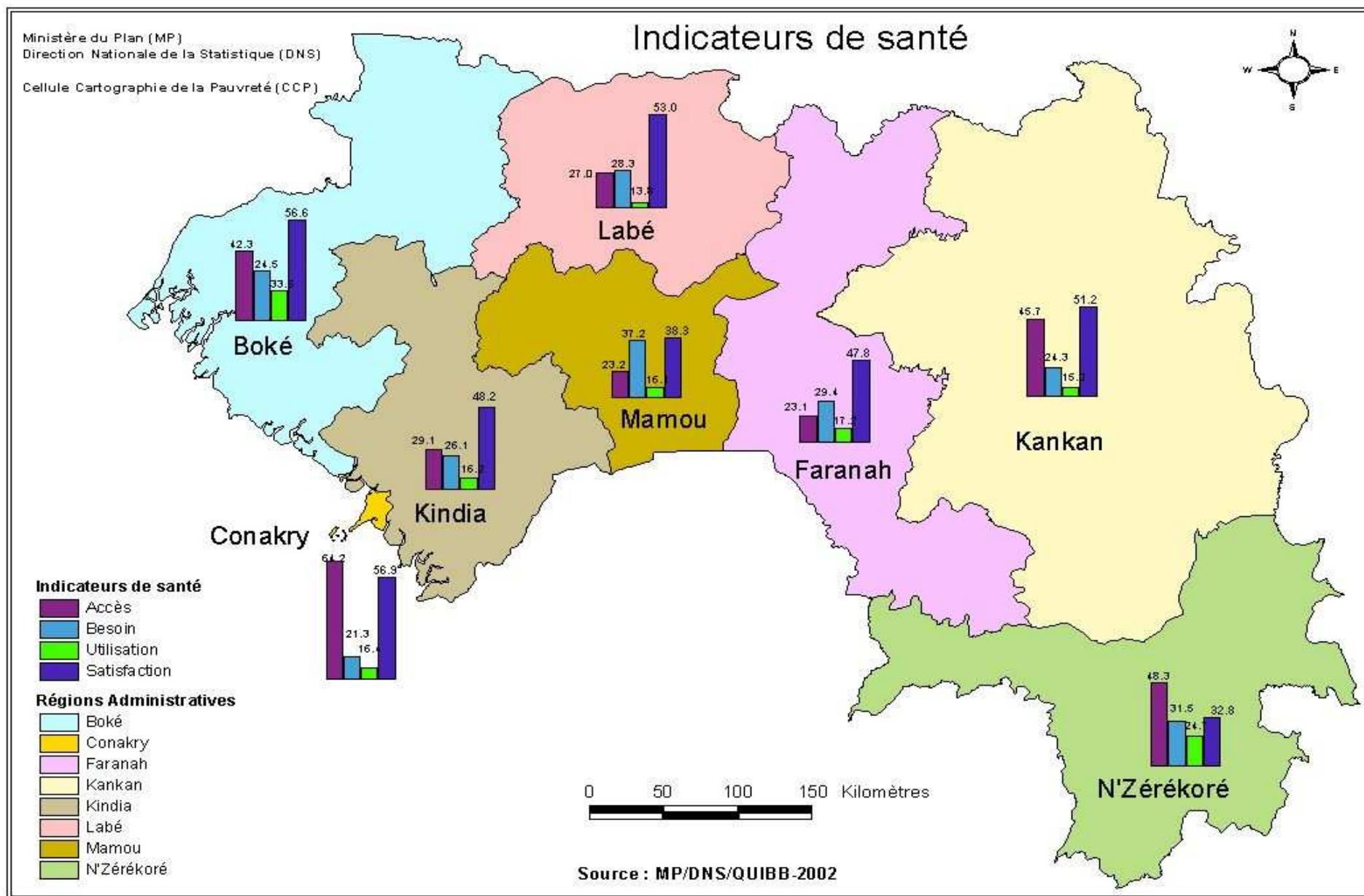
La plupart des partenaires, notamment ceux du Système des Nations Unies, sont aujourd'hui attentifs à la situation de la femme. Pour une meilleure incidence sur le rapport femme/homme, leurs appuis devraient porter sur :

- la promotion et une meilleure application des droits de la femme, en particulier dans le domaine de l'éducation,
- la sensibilisation des décideurs en vue d'un accès plus large des femmes à l'emploi et aux postes de décisions,
- la promotion des activités génératrices de revenus en faveur des femmes,
- le renforcement du dispositif de suivi de la promotion de la femme.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

Comme l'indique le tableau ci-après, l'environnement de suivi et d'évaluation de la promotion de la femme est très déficient.

Environnement	Appréciation		
	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacités de collecte de données		XXX	
Qualité de l'enquête récente	-	-	-
Capacité de traitement et d'analyse statistique			XXX
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources		XXX	
Mécanismes d'évaluation et de management			XXX



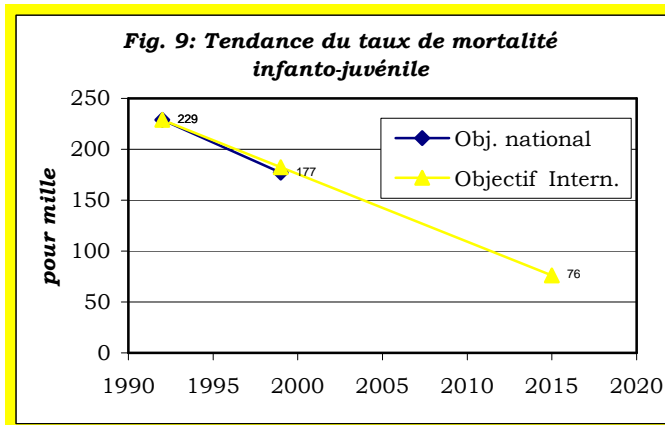
OBJECTIF 4: REDUIRE LA MORTALITE INFANTO-JUVENILE

Cible 1: Réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans d'ici à la fin de l'an 2015.

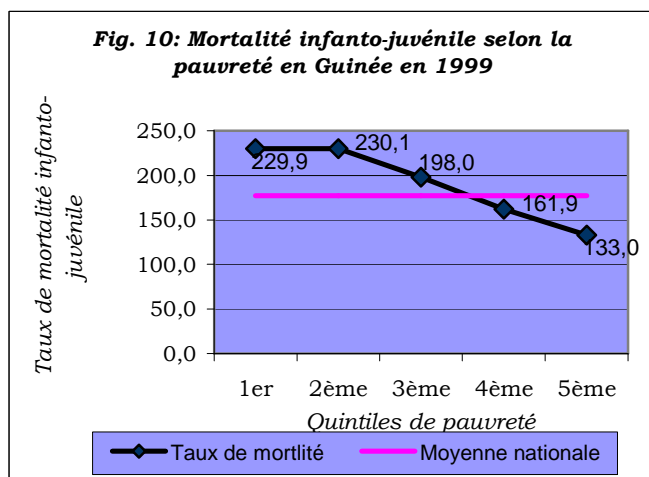
Indicateurs :

- Taux national de mortalité infanto-juvénile et par zone,
- Taux national de mortalité infantile et par zone,
- Proportion d'enfants de moins d'un an vaccinés contre la rougeole.

a. Situation et tendance



Les données les plus récentes relatives à la mortalité des enfants remontent à 1999 (Enquête démographique et de santé, EDS 1999). La nouvelle EDS en cours de réalisation permettra d'avoir une vue sur la tendance actuelle de la mortalité infanto-juvénile en Guinée.



La figure n°10 indique que le taux de mortalité infanto-juvénile est fortement lié au degré de pauvreté de la famille. En effet, les enfants de moins de 5 ans des familles plus pauvres meurent 1,7 fois plus que ceux des plus riches. Seuls les deux derniers quintiles (les moins pauvres) se situent en dessous de la moyenne nationale. Cependant, selon la dernière revue des dépenses publiques dans le secteur de la santé¹ la tendance est à la réduction de la différence de mortalité entre

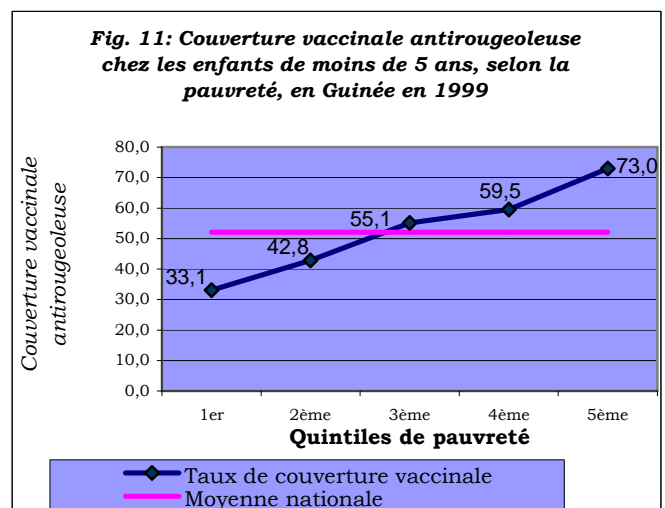
enfants de riches et de pauvres.

La figure n° 11 met en évidence, de son côté, une iniquité considérable entre les pauvres et les riches dans le domaine de la vaccination: les enfants des familles pauvres ont 2,2 fois moins de chance d'être vaccinés contre la rougeole que ceux des ménages plus aisés.

b. Défis

L'atteinte des objectifs dépendra fortement de la façon dont les défis ci-après seront relevés:

- décentraliser le système de santé



pour un partenariat réel avec les communautés, dans un cadre de rareté de ressources financières;

- développer le secteur privé, principal fournisseur de service de santé, pour améliorer sa contribution dans les activités de santé publique;
- faire adopter, par la communauté, des comportements favorables à l'amélioration de la nutrition des femmes et de l'allaitement maternel dans un contexte d'analphabétisme marqué de la population.

c. Politique

Les dispositions telles que l'amélioration du financement des programmes de survie de l'enfant (dont le programme élargi de vaccination), de la santé de la reproduction, etc. à travers les fonds GAVI et ceux issus de l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTÉ), l'organisation des campagnes de masse et l'élargissement de la population cible, ciblent prioritairement les préfectures et sous-préfectures les plus pauvres du pays, sans oublier les autres. Ces mesures pourraient permettre non seulement d'atteindre les objectifs d'ici 2015, mais aussi de réduire davantage l'écart entre zones «riches» et pauvres.

d. Partenariat

Le domaine prioritaire de partenariat est la mise en œuvre du plan quinquennal de développement sanitaire. Cela passe par:

- La **lutte intégrée contre les principales causes de morbidité et de mortalité** des enfants de moins de cinq ans (paludisme, infections respiratoires aiguës, maladies diarrhéiques, tuberculose, rougeole, tétanos néonatal, malnutrition, SIDA, problème de santé de la reproduction): application de la PCIME, disponibilité de médicaments et vaccins essentiels génériques, renforcement des capacités techniques et matérielles de prise en charge des cas, renforcement du système d'information de gestion sanitaire, de la surveillance épidémiologique et de la lutte contre les épidémies, particulièrement dans les zones pauvres, développement de la recherche.
- Le **renforcement des capacités de gestion des services de santé**, notamment au niveau du district sanitaire,
- Le **renforcement de la décentralisation** et de la contractualisation pour accroître la participation responsable des communautés et de la société civile à la solution de leurs problèmes de santé.

Ces mesures sont générales et s'appliquent à toutes les maladies mentionnées ci-dessus. Cependant, pour chaque maladie, des mesures spécifiques sont aussi proposées.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

ENVIRONNEMENT	APPRECIATION		
	Fort	Moyen	Faible
Capacités de collecte de données	XXX		
Qualité de l'enquête récente	XXX		
Capacité de traitement et d'analyse statistique	XXX		
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources		XXX	
Mécanismes d'évaluation et de management		XXX	

OBJECTIF 5 : AMELIORER LA SANTE MATERNELLE

Cible: Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle d'ici à la fin de l'an 2015.

Indicateurs :

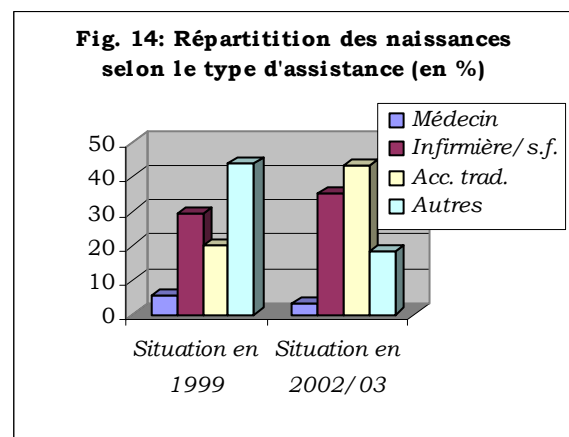
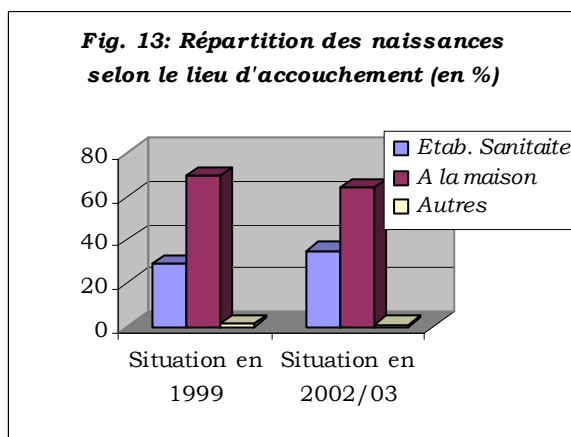
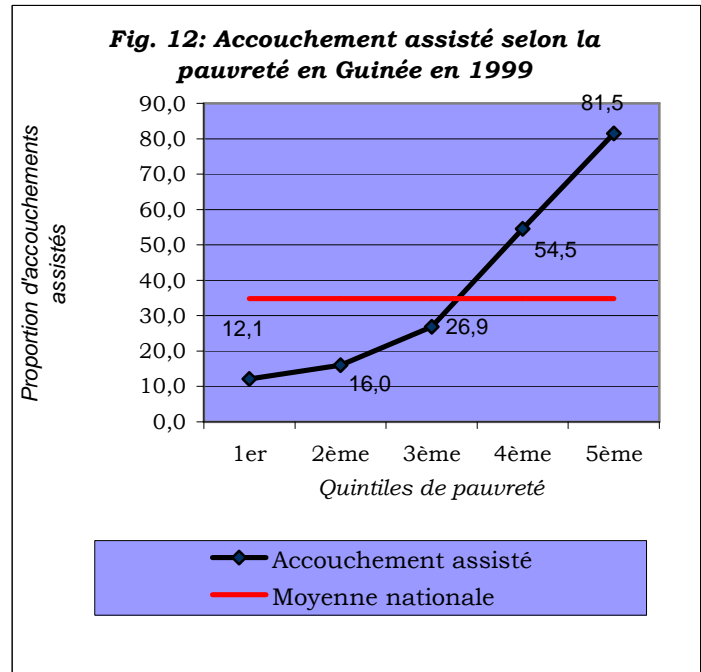
- Taux de mortalité maternelle;
- Proportions d'accouchements assistés par un personnel qualifié;
- Taux de prévalence contraceptive.

a. Situation et tendance

La figure n° 12 montre une iniquité très marquée entre riches et pauvres quand on considère **l'accouchement assisté**: plus on est d'un ménage riche plus on a de chance d'accoucher sous l'assistance d'un personnel formé. Ainsi les femmes appartenant au quintile le plus riche ont 6,7 fois plus de chance d'être assistées à l'accouchement.

Comme le montrent les figures 13 et 14, les conditions d'accouchement des femmes se sont améliorées entre 1999 et 2002, même si des efforts importants restent à déployer pour protéger la mère et l'enfant.

Selon les résultats du QUIBB 2002/3, 34,8% des femmes ayant enregistré des naissances ont accouché dans un établissement sanitaire (fig. 13) et 38,4% des femmes (fig. 14) ont bénéficié de l'assistance d'un personnel médical qualifié (médecin, infirmière ou sage femme), contre 29% et 34,8% en 1999 (EDS 1999). A cela il faut ajouter que 43,4% des femmes ont bénéficié de l'assistance d'une accoucheuse traditionnelle formée.



S'agissant du taux de mortalité maternelle, les données disponibles restent celles de l'EDS 1999 (528 décès sur 100.000 naissances vivantes).

b. Défis

Les défis majeurs consistent à:

- assurer l'accès à des services obstétricaux "conviviaux pour les mères", 24 heures sur 24, avec des médicaments et équipements adéquats et un personnel compétent qui peut pourvoir des services de qualité et respectueux des femmes et de leur culture (selon les résultats du QUIBB 2002, près d'une femme sur cinq accouche encore seule ou avec l'aide d'une personne non qualifiée),
- augmenter les ressources en faveur de la santé en général (au moins à 15% du budget de l'Etat) et des soins obstétricaux en particulier;
- renforcer la mobilisation sociale et l'organisation de la référence obstétricale avec une forte implication des communautés;
- promouvoir la recherche pour le développement de système de mutuelle.

c. Politique

La préoccupation nationale pour la santé de la reproduction est de plus en plus manifeste et grandissante.

Sur le plan juridique, les textes d'application des lois adoptées par l'Assemblée nationale guinéenne et promulguées en 2000 sont en voie de finalisation.

La politique et le programme de santé de la reproduction élaborés et adoptés sont en cours de réalisation.

d. Partenariat

Assurer la généralisation des accouchements sous assistance de personnels formés (quels que soient le lieu de résidence et la classe socio-économique de la parturiente), le suivi de la grossesse, surtout celle à risque, sont les principaux domaines qui demandent le développement d'un partenariat efficace.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

ENVIRONNEMENT	APPRECIATION		
	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacités de collecte de données	XXX		
Qualité de l'enquête récente	XXX		
Capacité de traitement et d'analyse statistique	XXX		
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources		XXX	
Mécanismes d'évaluation et de management	XXX		

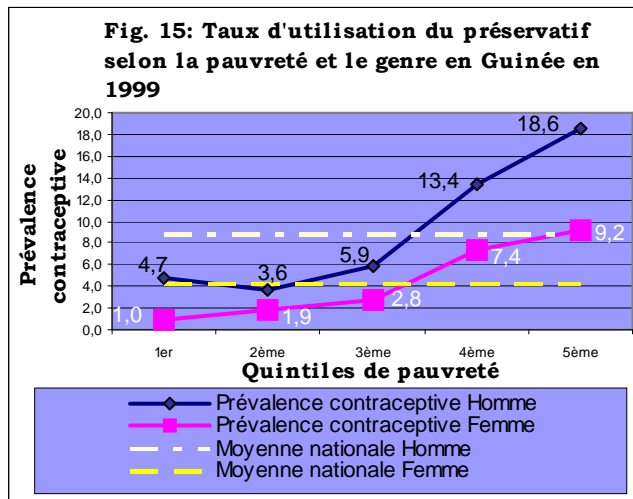
OBJECTIF 6 : COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET AUTRES MALADIES

Cible 1 : Arrêter la progression du SIDA et commencer à inverser la tendance d'ici la fin de l'an 2015.

Indicateurs :

- Taux de séro-prévalence du VIH/SIDA parmi les adultes de 15 à 49 ans,
- taux d'utilisation des préservatifs

a. Situation et tendance



Selon l'enquête nationale de 2001, la situation de la séro-prévalence de l'infection au VIH/SIDA se présente comme suit :

- o séro-prévalence à l'échelle nationale : 2,8%
- o séro-prévalence par groupe-cible : Femmes enceintes (2,8%), Jeunes adolescents (2,5%), Patients tuberculeux (16,7 %).

Les jeunes de 15 à 24 ans sont de plus en plus touchés, l'âge moyen des cas étant passé de 39 ans en 1989 à 26 ans en 2000.

Les résultats de l'enquête de séroprévalence de 2001 montrent que celle-ci a presque doublé depuis 1996, passant de 1,5% à 2,8%. De même, le ratio homme/femme des cas notifiés est passé de 3,5 en 1991 à 0,9 en 2001, traduisant ainsi une forte féminisation de la population affectée.

Les données par groupe cible indiquent une augmentation de la séro-prévalence du VIH entre 1996 et 2001 (femmes enceintes: 2,8% en 2001 contre 1,5% en 1996 ; femmes libres : 42% en 2001 contre 32% en 1996 et ; Camionneurs : 7,5% en 2001, contre 5% en 1996).

La figure n° 15 indique de fortes inégalités entre riches et pauvres, de même qu'entre hommes et femmes dans l'utilisation des moyens de protection contre le VIH. Ainsi les hommes et femmes plus riches utilisent le préservatif respectivement 4 et 9,2 fois plus que les hommes et femmes les plus pauvres. Les hommes les plus pauvres et les plus riches utilisent respectivement 4,7 et 2 fois plus que les femmes les plus pauvres et les plus riches. Cette situation est plutôt favorable à l'expansion du SIDA.

En dépit de la faible prévalence du VIH/SIDA en Guinée comparée à celle observée dans plusieurs pays voisins, le taux actuel de séroprévalence classe la Guinée dans la catégorie des pays ayant une épidémie généralisée.

Selon l'étude d'impact socio-économique du VIH/SIDA en Guinée (IDEA International, 2004), la séroprévalence pourrait s'établir, en 2015, entre 2,8% et 6,5%, selon les scénarios ci-après :

- scénario 1 : un accroissement du taux de séroprévalence du VIH/SIDA jusqu'à 3,5% en 2005, puis sa stabilisation jusqu'en 2010, suivi d'un recul, pour atteindre 2,8% en 2015 ;

- scénario 2 : un accroissement moyen et régulier du taux de séroprévalence, pour atteindre 5% en 2015 ;
- scénario 3 : un accroissement rapide du taux de séroprévalence, pour atteindre 6,5% en 2015. Ce dernier scénario correspond au prolongement de la tendance observée entre 1996 et 2001.

Il est à craindre que nous évoluions vers le scénario 3, ce qui mettrait le pays en défaut par rapport à l'OMD6. En effet, les résultats provisoires d'une enquête de surveillance sentinelle de deuxième génération de la prévalence du VIH et de la syphilis chez les femmes enceintes (janvier 2005) montrent: i) sur 18 centres de santé où l'enquête a été menée, 15 ont une prévalence supérieure à 1%, ii) des prévalences supérieures à 6% ont été enregistrées dans six (6) centres de santé, dont deux (2) en milieu rural (à Koulé, elle atteint 7,3% et à Gouécké 9,7%).

Pour redresser cette tendance et permettre l'atteinte de l'OMD6, on devrait mettre en œuvre une politique de prise en charge intégrale des PVVIH : dépistage du VIH, accès aux médicaments pour les malades, distribution des ARV, prise en charge psychosociale et communautaire.

b. Défis

Les principaux défis à relever pour atteindre l'objectif sont liés à:

- l'augmentation sensible du taux d'utilisation du condom et la réduction significative de la prévalence des IST dans un contexte de résistance à l'utilisation des préservatifs, de faible pouvoir économique de la population, d'analphabétisme élevé dans le pays et de sexualité précoce des adolescents,
- La faiblesse du budget national alloué à lutte contre le VIH/SIDA.

c. Politique

Malgré les difficultés énumérées ci-dessus, des opportunités existent pour renforcer la lutte contre cette maladie. Ce sont:

- L'engagement politique au plus haut niveau, plaçant la lutte contre le SIDA parmi les priorités nationales de développement économique et de lutte contre la pauvreté;
- L'existence d'une organisation nationale réunissant le public, le privé et la société civile, favorisant le plaidoyer national et la collaboration intersectorielle pour la lutte contre le SIDA;
- L'engagement des partenaires au développement à renforcer leur appui technique et financier aux activités de lutte;
- Les possibilités de financement complémentaire des activités de lutte contre le VIH/SIDA à travers le fond global.

d. Partenariat

Le partenariat contre le SIDA devrait être établi pour:

- Promouvoir l'utilisation des préservatifs,
- Promouvoir le dépistage volontaire,
- Garantir la sécurité transfusionnelle,
- garantir aux malades l'accès (géographique et financier) aux ARV,
- généraliser la prévention de la transmission mère-enfant (PTME),
- renforcer le système de surveillance épidémiologique.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

ENVIRONNEMENT	APPRECIATION		
	Fort	Moyen	Faible
Capacités de collecte de données	XXX		
Qualité de l'enquête récente	XXX		
Capacité de traitement et d'analyse statistique	XXX		
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources		XXX	
Mécanismes d'évaluation et de management	XXX		

Cible 2 : Maîtriser le paludisme et commencer à inverser les indicateurs actuels.

Indicateurs

- Taux de prévalence du paludisme ;
- Taux de mortalité due au paludisme ;
- Pourcentage de la population vivant dans les zones à risque qui utilise les moyens de protection et de traitement.

a. Situation et tendance

La Guinée est un pays où le paludisme, endémique, est la 1^{ère} cause de morbidité et de mortalité dans les formations sanitaires.

Les données fournies au cours de l'EDS99 et de l'étude sur le questionnaire unifié sur les indicateurs de base du bien être (QUIBB) concernant le paludisme chez les enfants de moins de 5 ans montrent une réduction substantielle de la prévalence : 19% en 2003 contre 41,9% en 1999.

Il n'existe pas encore de données sur la mortalité spécifique du paludisme ni sur la différence entre genres tant pour l'utilisation des moyens de protection que pour la fréquence de la maladie ou la mortalité spécifique. L'évaluation de l'impact socio-économique du paludisme permettrait de disposer de meilleures informations.

Tableau 3: Prise en charge des cas de paludisme et utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticides

Indicateurs	1992	1999
Cas de paludisme simple convenablement soignés (%):		
- Urbain	46,4	60,8
- Rurale	27,4	32,8
Population cible utilisant une moustiquaire imprégnée (%)		3,1

Source : Programme de lutte contre le paludisme, Ministère de la Santé publique

Le tableau n° 3 ci-dessus montre une tendance favorable dans le traitement des cas de paludisme. Par contre, la proportion de la population qui utilise les moustiquaires imprégnées d'insecticide est encore extrêmement basse. Il s'en dégage que des efforts très importants sont à déployer dans ce cadre pour atteindre l'objectif.

b. Défis

Les principaux défis à relever dans le cadre de la lutte contre le paludisme sont les suivants:

- améliorer l'accès et l'utilisation des moyens de protection en général et des moustiquaires imprégnées en particulier, dans un contexte de pauvreté généralisée,
- réduire le biotope favorable au développement permanent du vecteur, alors que les conditions d'assainissement et d'hygiène sont médiocres,
- assurer des soins efficaces et continus à tous les cas de paludisme tandis que le système de référence est encore faible et retarde ou empêche la prise en charge efficace des cas graves dans les formations hospitalières.

c. Politique

En dépit des insuffisances mentionnées plus haut, le pays dispose d'une stratégie nationale de contrôle de la maladie soutenue par d'importants partenaires bi et multilatéraux :

- la souscription aux initiatives telles faire reculer le paludisme ;
- la participation communautaire à la lutte contre le paludisme ;
- le partenariat à travers le fond global pour accroître les ressources nationales pour financer les activités de lutte.

d. Partenariat

Les domaines prioritaires du partenariat sont:

- l'utilisation généralisée de la moustiquaire imprégnée d'insecticide,
- le changement de comportement de la population, de manière qu'elle adopte une culture d'assainissement de son milieu.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

ENVIRONNEMENT	APPRECIATION		
	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Capacités de collecte de données	XXX		
Qualité de l'enquête récente		XXX	
Capacité de traitement et d'analyse statistique		XXX	
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources		XXX	
Mécanismes d'évaluation et de management		XXX	

Cible 3 : dépister 70% des cas de tuberculose contagieuse et guérir 85% des cas dépistés d'ici 2015

Indicateurs

- Taux de détection ;
- Taux de guérison

a. Situation et tendance

Le tableau n° 4 montre l'évolution des résultats de la mise en œuvre du programme de lutte contre la tuberculose, sans pouvoir distinguer les riches des pauvres ni les zones rurales des urbaines.

Tableau 4 : Résultats du programme de lutte contre la tuberculose

	1999	2000	2001	2002
Dépistage	61%	60%	65%	68%
Guérison	65%	60%	66%	ND

ND= Non disponible

Pour le dépistage, on note une bonne progression vers l'objectif de 70%. A cette allure, l'objectif du millénaire pourrait être atteint avant 2015.

En ce qui concerne la guérison, la courbe évolue en dents de scie. Toutefois, les efforts conjugués du Ministère de la Santé et de la communauté permettront d'atteindre l'objectif en 2015.

Ici, non plus, les données disponibles ne peuvent être analysées selon le genre.

b. Défis

- La réduction de la proportion encore importante des perdus de vue dans les préfectures, dans un cadre de faible décentralisation du programme due à l'insuffisance des ressources;
- La mise en place de Laboratoire de référence au niveau des chefs lieux des régions, dans un contexte de sous-financement du secteur;
- Le contrôle de la migration de la population et de la transmission de l'infection VIH en vue de réduire les échecs thérapeutiques.

c. Politique :

En dépit des insuffisances énumérées, le Ministère de la Santé publique (MSP) a formulé une politique de lutte contre la TBC qui fait ressortir des forces et les opportunités qui il faut renforcer:

- L'application, à l'échelle nationale de la stratégie DOTS dans le traitement des cas et les mesures de rattrapages des perdus de vue, etc. dans la lutte contre la maladie,
- L'intégration des activités de lutte contre la tuberculose dans le paquet de services des centres de santé sur l'ensemble du territoire.

d. Partenariat

- Généralisation et pérennisation de la stratégie DOTS dans le traitement des cas.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

ENVIRONNEMENT	APPRECIATION		
	Fort	Moyen	Faible
Capacités de collecte de données	XXX		
Qualité de l'enquête récente	XXX		
Capacité de traitement et d'analyse statistique	XXX		
Capacité d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources	XXX		
Mécanismes d'évaluation et de management		XXX	

OBJECTIF 7 : ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

Cible 1 : Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la dégradation de l'environnement.

Indicateurs:

- *Superficie de terres protégées pour préserver la biodiversité.*
- *Proportion des zones forestières.*

a. Situation et tendance

Les forêts: Au total, on dénombre 162 forêts classées, pour une superficie de 1.182.133 ha.

Bien que n'ayant pas fait l'objet d'un acte officiel de classement, les forêts protégées traditionnelles se rencontrent un peu partout dans les 4 régions naturelles. Elles sont constituées des bosquets et surfaces forestières présentant un certain intérêt communautaire ou national. Elles sont déclarées protégées et respectées par chacun des membres des collectivités sociales.

Les réserves de la biosphère : Elles sont évaluées à 257 500 ha, dont la réserve des Monts Nimba (145 200 ha) et le Massif du Ziama (112 300 ha).

Les parcs : Le pays compte deux (2) parcs nationaux, à savoir le Parc national du Badiar (38.200 ha) qui constitue avec le parc du Niokolokoba (Sénégal) le complexe transfrontalier Niokolo-Badiar, et le Parc de Mafou (52.400 ha) à cheval sur trois Préfectures (Faranah, Kouroussa et Dabola).

Les plantations forestières : Bien que leurs superficies ne soient pas encore estimées, ces plantations, généralement mono - spécifiques se sont révélées très conservatrices de la diversité biologique en Guinée. Là où elles ont réussi, le couvert végétal a été restauré et l'ambiance forestière maintenue.

En application du plan d'action forestier national, qui recommande de créer des plantations communautaires, familiales et privées, de nombreuses collectivités s'adonnent aujourd'hui à cette activité. En outre, plusieurs projets de restauration ou de gestion des ressources naturelles sont mis en place (projet Haute Gambie, projet élargi de gestion des ressources naturelles etc.).

Mais, d'une manière générale, on assiste à une dégradation continue de l'environnement : tendance à la baisse des niveaux des cours d'eau et disparition de certains d'entre eux, réduction du couvert végétal, l'assèchement par endroit de certains fleuves, avec de graves conséquences pour la Guinée et pour d'autres pays de la sous-région, etc. La superficie totale des aires protégées, y compris celles traditionnelles, est de l'ordre de 5%, contre une norme de 10% recommandée au niveau international. La stratégie nationale et le plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique adoptés en Septembre 2001 envisagent d'élargir cette superficie de 5% à 8% dans les quinze ans à venir.

b. Défis:

- Susciter une participation effective et plus soutenue des populations à la conservation et à l'utilisation durable des ressources naturelles;

- Mettre en place des systèmes de remplacement pour assurer de nouveaux moyens d'existence aux populations face à l'exigence de satisfaire leurs besoins vitaux immédiats;
- Procéder à l'inventaire et à la valorisation du savoir, des pratiques et innovations communautaires ayant une valeur ajoutée pour la protection de l'environnement et la valorisation des ressources naturelles.

c. Politique:

Au cours des quinze dernières années, d'importantes réformes ont été menées en faveur de l'environnement. L'Etat a élaboré plusieurs plans sectoriels, notamment :

- Un plan national d'actions pour l'environnement (PNAE)
- Un plan d'action forestier national,
- Un schéma directeur d'aménagement de la mangrove,
- Une stratégie nationale et un plan d'action pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Au plan de la législation, il existe des textes juridiques de référence. Il s'agit, entre autres, du code de l'environnement, du code de l'eau et du code des forêts. A cela s'ajoutent les conventions internationales, telles que les conventions issues de la conférence de Rio 92. Mais, comme le souligne le rapport d'évaluation de l'effet de l'environnement dans les stratégies de développement de la Guinée, « la communauté juridique, comme le reste de la population n'a pas intégré la notion de culpabilité sur les atteintes à l'environnement. C'est pourquoi les infractions dans ce domaine sont peu punies, ce qui tend à affaiblir cette réglementation.

Au plan institutionnel, la gestion de l'environnement a toujours été du ressort d'une Direction, dont la tutelle a été assurée par plusieurs départements ministériels. Mais, en 2004, un ministère spécialement chargé de l'environnement a été créé, même si diverses questions relatives à la gestion de l'environnement relèvent d'autres ministères : l'eau, les forêts, la gestion des ordures etc.

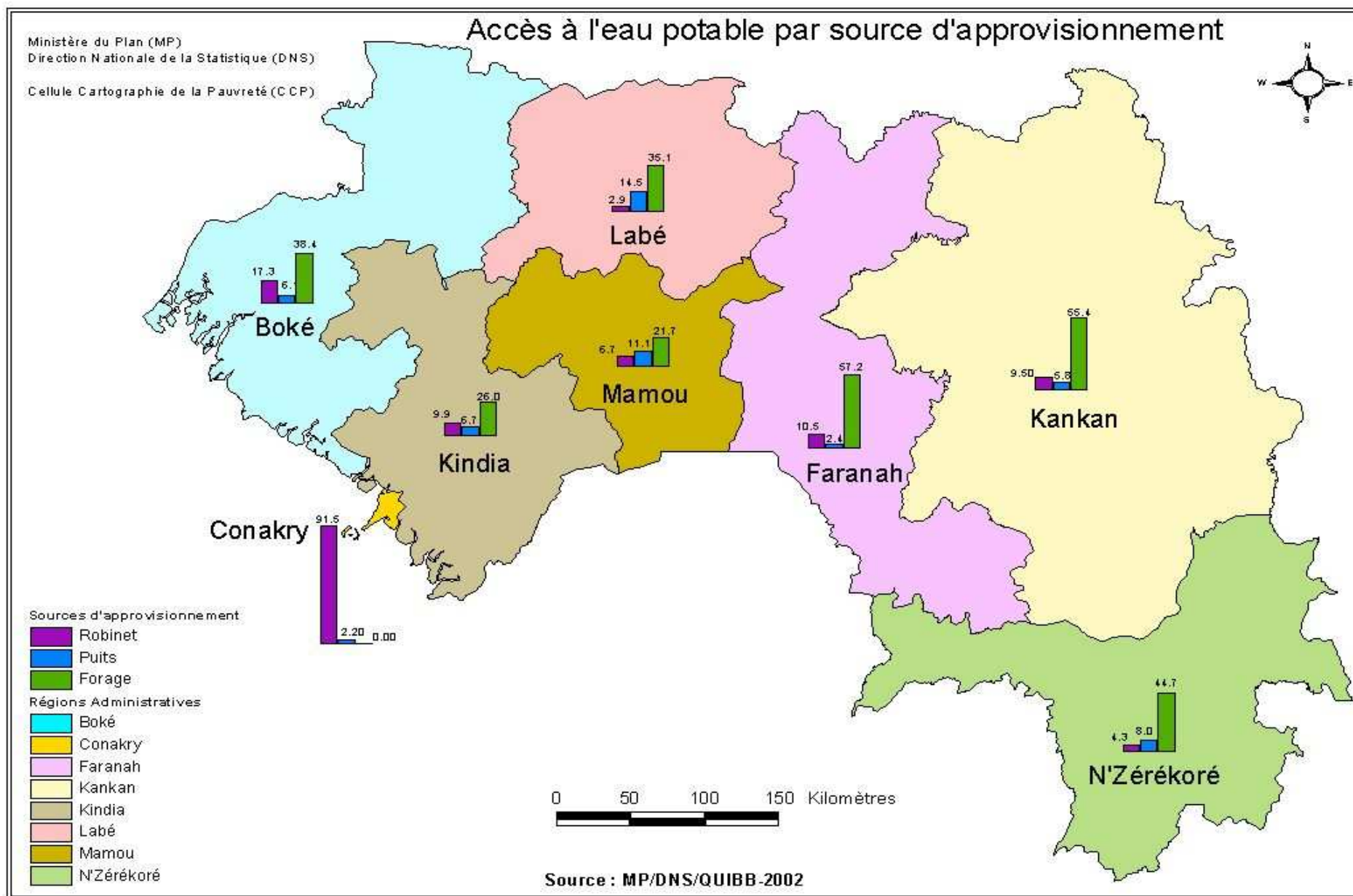
d. Partenariat

Les domaines de coopération devraient être : la réhabilitation des zones dégradées et la protection des zones sensibles, appui à la prise en charge par les collectivités paysannes de la gestion des terroirs, l'amélioration des pratiques d'exploitation des ressources, appui à la diversification et au développement des activités alternatives pour les populations, l'assainissement des zones urbaines, le renforcement des capacités de suivi.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

Les capacités de suivi de l'indicateur sont très faibles.

Environnement	Appréciations		
	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Capacités de collecte de données</i>			XXX
<i>Qualité de l'enquête récente</i>	-	-	-
<i>Capacités de traitement et d'analyse statistique</i>			XXX
<i>Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources</i>			XXX
<i>Mécanismes d'évaluation et de management</i>			XXX



Cible 2 : Réduire de moitié, d'ici l'an 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson potable

Indicateur: Proportion de la population ayant accès à l'eau potable.

a. Situation et tendance

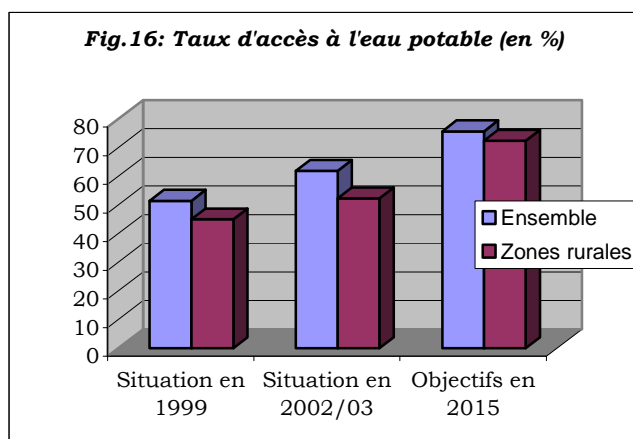
Le développement des infrastructures de base, dont l'hydraulique, est au nombre des principaux objectifs de la stratégie de réduction de la pauvreté. Selon les données de l'EDS 99, le taux d'accès à l'eau potable⁵ s'élevait à 49% à l'échelle nationale. Pour y remédier, le Gouvernement a élaboré un programme décennal d'investissement réparti en trois (3) phases : 2001-2003 ; 2004-2007 et 2008-2010.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme, les actions ci-après ont été menées au cours de la période 2001-2003:

- achèvement du projet d'hydraulique urbaine de 7 villes,
- réalisation des travaux d'adduction d'eau des villes de Boffa et de Téliélé, ce qui porte à 26 le nombre de villes dotées d'un réseau d'adduction d'eau sur un total de 33,
- réalisation de 10.000 nouveaux branchements subventionnés par la SEG (Société des Eaux de Guinée) à un coût symbolique de 19.400 GNF,
- construction de réseaux secondaires et tertiaires,
- renforcement des capacités des installations de production de Siguiri,
- réalisation de 2140 points d'eau (733 points d'eau en 2001, 749 en 2002 et 658 en 2003), principalement des forages. Cela porte à 11.613 le nombre total de points d'eau réalisés dans le pays, contre 9.400 en début 2000.

Selon les résultats de l'enquête QUIBB 2002/03 le taux d'accès à l'eau potable s'est sensiblement amélioré, atteignant 62% en 2002/03 contre 51,5% en 1994/95. Cette amélioration a été moins forte dans les zones rurales, avec un taux d'accès qui passe de 45% à 52,3%, alors qu'il s'est établi à 85,6% en zone urbaine au cours de la période.

Il est à noter que, dans les zones rurales, les forages constituent la principale source d'approvisionnement en eau potable: 45,1% des ménages ruraux utilisent les forages comme source d'approvisionnement en eau, contre 6,5% pour les puits protégés/sources aménagées. Par contre, dans les centres urbains, 71,4% des ménages utilisent le robinet et seulement 4,7% pour les forages.



Si des progrès réels ont été accomplis au niveau national, il est à noter cependant qu'au niveau de la capitale, les conditions d'approvisionnement en eau potable se sont sensiblement dégradées au cours des deux (2) dernières années. En effet, plusieurs quartiers de la capitale sont aujourd'hui privés d'eau du robinet. D'autres quartiers qui ont bénéficié de nouvelles extensions du réseau de distribution ne sont

pas encore desservis en eau potable.

b. Défis :

Les principaux défis qui interpellent le Gouvernement sont : i) le renforcement des capacités de production et de distribution pour couvrir les besoins de la population, y compris dans les zones rurales, ii) la viabilisation financière du secteur, ce qui suppose une forte amélioration du rendement commercial (notamment à travers une lutte hardie contre la fraude) ainsi qu'une gestion plus rationnelle des ressources du secteur. Dans les conditions actuelles, le taux de rendement commercial est de l'ordre de 40% ; iii) développer et pérenniser l'esprit de paiement du service public.

c. Politique

Dans le cadre des réformes engagées au cours des années 90, avec l'appui des partenaires au développement, le Gouvernement a poursuivi le développement des infrastructures de base et a concédé à des partenaires privés la gestion du secteur. Cependant, au terme de plusieurs années de partenariat, l'expérience s'est avérée peu concluante. La gestion du secteur se caractérise par une persistance de la fraude, un prix de l'eau relativement élevé comparé au pouvoir d'achat des populations et un rendement commercial particulièrement bas. Il s'en est suivi un retrait des partenaires extérieurs. Tel que cela apparaît à travers l'évolution décrite ci-dessus, la situation ne s'est pas améliorée avec la gestion publique du secteur.

Pour redresser la situation, les efforts devront être focalisés sur: i) l'amélioration du rendement commercial à travers notamment la lutte contre la fraude et la réhabilitation du réseau de distribution, ii) le renforcement des capacités de production et, iii) l'évolution institutionnelle vers la gestion privée du secteur. Dans cette perspective, des mesures soutenues doivent être envisagées par le Gouvernement. Aussi, un appui conséquent des partenaires sera-t-il requis. Dans les zones rurales, la politique sera de poursuivre la réalisation de points d'eau (forages, puits/sources) aménagés etc.), avec l'implication et la responsabilisation des communautés locales pour assurer la gestion et la pérennisation des infrastructures.

d. Partenariat

Pour atteindre l'objectif d'accès à l'eau potable, les domaines prioritaires de coopération devraient être : le renforcement des capacités de production, tant dans les grands centres urbains (réseau d'adduction d'eau) que dans les zones rurales (forages, puits améliorés), la réhabilitation et l'extension du réseau de distribution et l'amélioration de la qualité de gestion du secteur.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

Les capacités de suivi de l'indicateur sont surtout liées à la disponibilité des ressources financières nécessaires. Les enquêtes sur l'accès à l'eau potable sont généralement réalisées à l'occasion de grosses opérations d'enquêtes, telles que l'enquête démographie et de santé ou l'enquête QUIBB.

Environnement	Appréciations		
	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Capacités de collecte de données</i>		XXX	
<i>Qualité de l'enquête récente</i>	XXX		
<i>Capacités de traitement et d'analyse statistique</i>	XXX		
<i>Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources</i>	XXX		
<i>Mécanismes d'évaluation et de management</i>		XXX	

Cible 3 : Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis dans le monde, d'ici à l'an 2015

Indicateurs

- Proportion de la population ayant accès aux parcelles viabilisées,
- Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements.

a. Situation et tendance

Tableau 3: Principaux indicateurs de l'habitat

Indicateurs	1999	2000	2015
Proportion de la population ayant accès aux parcelles viabilisées	0,2 %	0,2 %	45 %
Proportion de la population ayant accès à la sécurité d'occupation des logements	3,2 %	3,4 %	50 %

Sources : Etude sur la Création d'un Système de Financement des Logements Sociaux à partir de l'Epargne et des Crédits Locaux en Guinée MUH – 1999.

Le tableau n° 3 ci-dessus montre que les objectifs sont loin d'être atteints dans le domaine de l'habitat et l'urbanisme. Entre autres facteurs explicatifs de cette situation nous pouvons citer la forte croissance urbaine récente, doublée du manque de politique nationale d'aménagement du territoire, de politique nationale de la ville et de politique nationale de l'habitat jusqu'aujourd'hui. A ces problèmes s'ajoute l'absence d'un système de financement de l'habitat.

Si la situation actuelle se maintenait, l'objectif ne serait pas atteint. D'importants investissements et réformes sont nécessaires et indispensables dans ce secteur pour renverser la tendance actuelle et avancer vers les objectifs.

b. Défis

Les défis majeurs à relever pour corriger les tendances actuelles sont : i) l'opérationnalisation du Fonds National de l'Habitat (déjà créé), ii) le renforcement des capacités institutionnelles des services déconcentrés régionaux et préfectoraux, iii) la responsabilisation des collectivités décentralisées dans la mise en oeuvre de certaines missions de développement urbain, iv) la responsabilisation du secteur privé dans la réalisation des programmes et projets d'aménagement et de développement urbains, v) la mise en oeuvre des activités de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, vi) la mise en place des Services Techniques d'Urbanisme, d'Architecture et du Contrôle Urbain, vii) la mise en place de l'Agence Intercommunale d'Urbanisme, d'Architecture et du Contrôle Urbain.

c. Politique

Pour renverser la tendance, le Gouvernement:

- a créé le Fonds National de l'Habitat, comme Etablissement public à caractère industriel et commercial spécialisé dans la mobilisation des ressources propres

du secteur de l'urbanisme et de l'habitat avec des possibilités de recherches de financement sur le plan national et international,

- a créé la Société nationale d'aménagement et d'Équipement des Terrains urbains (SAETUR) qui s'occupe de la construction des réseaux et services urbains comme ceux de l'assainissement avec des investissements de moindres coûts. Il s'agit d'un Etablissement public à caractère industriel et commercial,
- a créé la Société nationale de Promotion et de gestion Immobilière (SOPROGIM), comme un Etablissement public à caractère industriel et commercial, qui facilitera la production de logements sociaux décents à portée des ménages à revenu faible,
- envisage la mise en oeuvre d'un programme national d'aménagement du territoire (PNAT) qui consiste à valoriser les 5 pôles de développement régional avec des options économiques visant à lutter contre la disparité régionale, le sous-équipement régional, l'exode rural, le chômage et le sous-emploi en vue d'une meilleure répartition des investissements dans l'espace.
- envisage la mise en oeuvre d'un programme d'aménagement et de développement de l'habitat (PNADH), qui garantira la production des parcelles viabilisées et des logements décents accessibles aux pauvres dans un système de location-vente des logements, avec un système d'assainissement moderne et approprié.
- envisage la mise en oeuvre d'un programme d'appui technique aux villes (PATV) qui permettra d'assister les communes et les grandes communautés rurales de développement dans l'administration et la gestion des ressources financières provenant des activités urbanistiques, architecturales, cadastrales et domaniales de leurs villes.
- envisage la mise en oeuvre d'un programme de développement urbain (PDU) qui permettra d'accompagner les communes dans la viabilisation des zones d'habitation et la construction des réseaux et services permettant d'améliorer le cadre de vie avec des investissements de moindres coûts dans une logique de développement participatif.
- envisage la mise en oeuvre d'un programme de développement des bassins miniers (PDBM) qui permettra d'accompagner les régions minières dans l'aménagement de leurs zones de production dans une démarche visant à optimiser les coûts d'exploitation liés à la qualité d'implantation et de gestion des infrastructures et des équipements.

d. Partenariat

Les domaines de coopération devraient être : le renforcement des capacités de planification et de gestion du secteur, la mise en place d'un système de financement approprié et efficace en vue d'un accès plus large des populations aux parcelles viabilisées et aux logements décents dans un système de location-vente.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

Les capacités de suivi de l'indicateur sont très faibles.

Environnement	Appréciations		
	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Capacités de collecte de données</i>			XXX
<i>Qualité de l'enquête récente</i>		-	
<i>Capacités de traitement et d'analyse statistique</i>		XXX	
<i>Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources</i>		XXX	
<i>Mécanismes d'évaluation et de management</i>			XXX

OBJECTIF 8 : METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT

Cible 1 : S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés

Indicateurs

- *Volume de l'aide publique au développement,*
- *proportion de la dette publique annulée;*
- *service de la dette publique en % des exportations des biens et services.*

a. Situation et tendance

Faisant partie des pays les moins avancés (PMA), la Guinée a toujours bénéficié de financements extérieurs sous - forme d'aide au développement. Ces financements ont largement contribué au développement des infrastructures (eau, électricité, transports), à la redynamisation des secteurs économiques (développement rural) et à l'amélioration de l'offre des services sociaux de base (éducation, santé, hydraulique villageoise). En moyenne, 20,6% des financements sont affectés au secteur rural, et 33% aux secteurs sociaux.

Cependant, ces financements affichent une tendance à la baisse persistante. En 2000, on estime à 238 millions de USD le volume total d'aide mobilisée (soit 8% du PIB ou 29 \$US/ht), contre 452 millions en 1994 (41 \$US/ht). En termes nets, c'est-à-dire déduits des paiements effectués au titre du remboursement de la dette publique extérieure, cette assistance s'établit à environ 132 millions de \$US en 2000⁶.

Dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté, il était attendu des partenaires de financements substantiels. Mais, pour de raisons multiples, liées en particulier aux dérapages dans la gestion macro-économique du pays et aux faibles progrès obtenus dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance, l'appui de l'extérieur n'a pas été au rendez-vous.

Ainsi, suite à la forte dégradation des indicateurs macro-économiques et financiers, le programme avec le FMI a été suspendu ainsi que la mise en œuvre de l'initiative PPTE depuis 2003. Aussi, depuis 2002, en dehors du CAS IV et du PAS III, la Guinée n'a-t-elle pratiquement bénéficié d'aucun appui budgétaire extérieur. Par ailleurs, les financements de l'Union Européenne dans le cadre du FED sont gelés. Au total, les financements extérieurs au titre des dépenses publiques en capital (Financement extérieur, dons et emprunts confondus) qui s'élevaient à 295 millions de USD en 1999 (soit 6,2% du PIB) sont passés à 297,5 millions en 2003 (soit 4,1% du PIB). Pour 2004, on estime ces financements à 215,14 millions de USD.

S'agissant de la dette extérieure, elle continue de peser fortement sur les perspectives de développement du pays. Après deux ans de mise en œuvre au titre de la phase intérimaire, l'initiative PPTE a été suspendue pour la Guinée en 2003. Au 31 décembre 2004, la dette du pays était évaluée à 3.508 millions de \$US, soit 96,9% du PIB. En pourcentage des exportations de biens et services, le service de la dette publique extérieure est passé de 16,8% en 2002 à 19,2% en 2004⁷. Devant les difficultés du Gouvernement à honorer ce service de la dette, en 2004, plusieurs partenaires ont suspendu leurs décaissements en faveur des projets et programmes en cours.

Face à cette situation, le Gouvernement éprouve de réelles difficultés à développer et à entretenir les infrastructures et services sociaux de base, avec des effets dévastateurs sur la mortalité, la morbidité et la malnutrition des couches les plus

vulnérables. Le classement de la Guinée par le Rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD illustre la détérioration de la situation dans le pays. En 2004, la Guinée a été classée 160^{ème} sur 177 pays, soit un recul de 3 points par rapport à 2003.

b. Défis

Pour mobiliser les ressources nécessaires (intérieures et extérieures) et permettre le financement de son développement, la Guinée doit relever des défis majeurs, dont :

- L'amélioration de la gouvernance, qui devra se traduire notamment par une meilleure gestion des ressources publiques, une lutte hardie contre la corruption et l'amélioration du cadre réglementaire et juridique,
- Le renforcement des capacités institutionnelles et humaines du pays pour conduire efficacement les programmes de développement du pays,
- La multitude des conditionnalités des partenaires et les difficultés de coordination des interventions des partenaires.

c. Politique

Les réformes menées ces dernières s'inscrivent dans le cadre de l'application des orientations de la stratégie de réduction de la pauvreté. En matière de gouvernance économique, elles sont axées principalement sur : i) la déconcentration des budgets des secteurs prioritaires jusqu'au niveau du centre de santé, de l'établissement scolaire, etc. ii) le renforcement du pouvoir financier des structures à la base, iii) le transfert en faveur des régions et préfectures des compétences de passation, de gestion, de suivi et d'évaluation des marchés publics, iv) l'appui au renforcement des capacités des CRD en matière de gestion du développement à la base, et v) l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption assortie d'un plan d'actions validé par l'ensemble des régions du pays.

En dépit de ces mesures, de graves lacunes et dysfonctionnements continuent encore à marquer la gestion publique en Guinée. La faible transparence dans la gestion des ressources, la faiblesse du suivi et du contrôle de l'exécution des dépenses et les pratiques de corruption et de détournements de deniers publics sont autant de facteurs qui entravent l'efficacité de l'Etat dans la mobilisation des ressources et la conduite des actions de développement. Selon une enquête d'opinion réalisée au compte du CNLC, 97,5% des personnes interrogées estiment que la corruption a augmenté ces dernières années de façon préoccupante⁸. Autres dysfonctionnements cités par le même rapport, sont : la faible effectivité du Conseil Supérieur de la Magistrature, l'encombrement de la Chambre civile, pénale, commerciale et sociale, la méconnaissance des textes de lois par la majorité de la population mais aussi par certains agents chargés de leur application, la pratique de corruption etc.

Des progrès tangibles dans ces domaines sont indispensables pour créer les bases d'un développement durable et mobiliser les partenaires extérieurs en faveur des OMD. A cet égard, une volonté politique plus affirmée ainsi qu'une mobilisation de tous les acteurs (Gouvernement, Société civile, partenaires au développement) sont nécessaires. Les efforts devraient se traduire par, entre autres : une meilleure adéquation entre l'allocation des ressources et les priorités de développement, une amélioration de la transparence dans la gestion, le renforcement du dispositif de contrôle et de lourdes sanctions contre les pratiques de corruption et de détournements de deniers publics.

Par ailleurs, les efforts en cours de renforcement des capacités institutionnelles et humaines devront être poursuivis, tant aux niveaux central, déconcentré que décentralisé. De même, une meilleure coordination des interventions et une rationalisation de la politique d'endettement s'avèrent nécessaires pour optimiser l'efficacité sur le terrain et favoriser la soutenabilité future de la dette.

d. Partenariat

Les domaines de partenariat devraient être: i) le renforcement des capacités de gestion macro-économique, ii) l'amélioration de la gouvernance, iii) la coordination des interventions des partenaires.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

Environnement	Appréciations		
	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Capacités de collecte de données</i>			XXX
<i>Qualité de l'enquête récente</i>		-	
<i>Capacités de traitement et d'analyse statistique</i>		XXX	
<i>Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources</i>		XXX	
<i>Mécanismes d'évaluation et de management</i>		XXX	

Du fait de la faible coordination entre les acteurs de la coopération (DNC, DNPIP, DNDIP, ministères sectoriels etc.), les capacités nationales en matière de suivi du partenariat sont très limitées.

Cible 2 : Mettre en place un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles prévisibles et non discriminatoires.

Indicateurs

- *taux d'ouverture de l'économie, mesuré par le ratio Exportations/PIB*
- *stabilité des prix des produits d'exportation.*

a. Situation et tendance

Comme dans beaucoup d'autres pays de la sous-région, l'essentiel des exportations guinéennes repose sur les produits primaires, dont la bauxite, l'or, le diamant, les produits de pêche et quelques produits agricoles. En 2003, les recettes minières ont représenté 86,3% des recettes d'exportations de biens et 78% du total des exportations. Peu intégré au reste de l'économie (du fait que ses produits sont exportés essentiellement à l'état brut), le secteur minier engendre une incidence encore limitée sur la dynamique économique nationale.

En terme d'ouverture de l'économie, il faut noter que le ratio des exportations (biens et services compris) sur le PIB est estimé à 23% en 2004, contre 26,9% en 2001. Cette baisse tient en partie à la baisse continue des prix des produits sur le marché international.

En dépit de la libéralisation des activités économiques et du désengagement de l'Etat des activités de production et de commercialisation au profit du secteur privé, ce dernier n'a pas réussi à donner une nouvelle impulsion aux exportations. Même dans le secteur agricole, dont le potentiel est considérable et varié, les exportations sont encore très timides.

b. Défis

- redynamiser et diversifier le secteur d'exportations, en particulier par la relance de la filière agricole à travers la relance de la production, l'amélioration de la qualité des produits et le développement des circuits de commercialisation,
- réduire les entraves au commerce et à la compétitivité de l'économie nationale, en particulier à travers le développement des infrastructures de base (eau, électricité, télécommunications, transport);
- réduire substantiellement les soutiens ayant des effets de distorsion des échanges dans les pays développés.

c. Politique

Pour redynamiser et diversifier les exportations, le Gouvernement a réalisé en 2003 avec l'appui de la Banque mondiale et de l'OMC, une étude portant diagnostic de l'intégration commerciale. La matrice des actions prioritaires porte notamment sur :

- la politique commerciale et d'intégration régionale : harmonisation du tarif douanier de la Guinée avec le tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA, application effective de la convention de transit CEDEAO TRIE, élaboration d'un programme de renforcement de l'expertise nationale dans la maîtrise des accords commerciaux,
- l'amélioration de la compétitivité et du cadre institutionnel : assistance et conseil par les institutions en charge de la promotion des exportations, développement d'un système d'informations et de partenariat en vue d'un accès plus large aux marchés étrangers, appui aux filières d'exportation (fruits et légumes, produits de pêche et de l'artisanat...), investissement dans la réputation de la qualité de l'origine Guinée;
- le développement des infrastructures de base (transports, énergie, télécommunications, etc.) et élimination des contraintes liées aux contrôles superflus des forces de sécurité.

d. Partenariat

- la redynamisation de la production dans les filières d'exportation et l'amélioration de la qualité des produits,
- renforcement des capacités de négociations commerciales ;
- l'appui à la suppression des barrières commerciales par les autres pays.

e. Environnement du suivi et d'évaluation

Les capacités nationales en matière du suivi et de l'évaluation du système commercial sont très limitées.

Une bonne partie des exportations du pays échappe à la comptabilité nationale, du fait du caractère informel des circuits de commerce ou du manque

d'intérêt manifesté par les douaniers du pays.

Environnement	Appréciations		
	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Capacités de collecte de données</i>			XXX
<i>Qualité de l'enquête récente</i>			XXX
<i>Capacités de traitement et d'analyse statistique</i>		XXX	
<i>Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources</i>		XXX	
<i>Mécanismes d'évaluation et de management</i>		XXX	

Cible 3 : Favoriser l'accès aux nouvelles technologies

Indicateurs

- Niveau de hausse de la télé-densité;
- Pour le téléphone et la boîte postale, taux de pénétration à moyen et long termes

a. Situation et tendance

Le réseau de télécommunication en Guinée est des plus médiocres de la sous-région. Le pays est couvert par trois réseaux internationaux de télécommunication à savoir SOTELGUI, SPACETEL, INTERCEL. Depuis 1995, le guinéen moyen s'intéresse de plus en plus aux nouvelles technologies de la communication. Le ratio d'abonnés au téléphone pour mille habitants est passé de 1,53 en 1995 à 11,04 en 2002.

En dépit de ce relatif progrès, le secteur des télécommunications reste préoccupant. Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain pour 2003, *pour une population de 1.000 habitants, on compte environ 3 lignes téléphoniques, 7 abonnés au téléphone mobile et 2 internautes, contre respectivement 15, 28 et 7,8 pour l'Afrique au sud du Sahara, 87, 75 et 26,5 pour l'ensemble des pays en développement.* En Guinée, le problème est fondamentalement lié à l'offre des services. En raison du déséquilibre marqué entre l'offre et la demande, un marché parallèle s'est développé au tour de la vente de puces de téléphones GSM, avec un rapport des prix allant 3 à 6 entre le prix officiel (75.000 FG) et les prix sur le marché parallèle (200.000 à 500.000 FG).

Par ailleurs, la faible qualité des services (souvent liée à l'encombrement du réseau et la faible densité de la couverture) reste très préoccupant. Il n'est pas rare de passer des heures sans pouvoir joindre un correspondant.

b. Défis

- étendre le réseau téléphonique GSM à toutes les villes et milieux ruraux et améliorer la qualité des prestations;
- réduire le coût d'accès au téléphone et le prix du micro-ordinateur;
- favoriser l'accès aux nouvelles technologies de l'information en tenant compte de l'impact de la mondialisation ;

c. Politique

L'option retenue pour atteindre les objectifs est la suivante: i) créer un cadre légal et réglementaire approprié en vue de promouvoir l'investissement dans le secteur et améliorer l'offre et la qualité des services; ii) restructurer les principales entreprises du secteur: OGP et la SOTELGUI; iii) poursuivre la libéralisation du secteur, en limitant toute exclusivité concédée à un concessionnaire d'un service; iv) actualiser les schémas directeurs de développement des télécommunications et des services postaux, et v) élaborer une politique nationale de nouvelles technologies.

d. Partenariat

Le partenariat devrait porter sur la mise en œuvre de la politique sus énoncée, notamment en ce qui concerne la réforme du cadre légal et réglementaire et la conduite des négociations avec les futures partenaires dans le secteur.

e. Environnement de suivi et d'évaluation

Les capacités de suivi et de l'évaluation sont résumées dans le tableau ci-après.

Environnement	Appréciations		
	<i>Fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Capacités de collecte de données</i>	<i>XXX</i>		
<i>Qualité de l'enquête récente</i>	<i>XXX</i>		
<i>Capacités de traitement et d'analyse statistique</i>		<i>XXX</i>	
<i>Capacités d'intégration des analyses statistiques dans l'élaboration de politiques et de mécanismes d'allocation de ressources</i>		<i>XXX</i>	
<i>Mécanismes d'évaluation et de management</i>		<i>XXX</i>	